RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 08160
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2022 sous le numéro de dépôt 55561

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Incidences comptables de la transaction Veolia

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué, notamment dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les différentes étapes de la transaction Veolia ont été les suivantes sur l'exercice 2021 : • Le 29 juin 2021, le conseil d'administration de SUEZ SA a approuvé le projet d'offre publique d'achat (OPA) lancé par Veolia visant les actions de SUEZ SA. Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et SUEZ, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de CNP Assurances (le « Consortium »), a remis une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du « Nouveau SUEZ », à laquelle est annexé un projet de *Share and Asset Purchase Agreement* (« SAPA »). • Le 22 octobre 2021, Veolia, SUEZ et le Consortium ont signé le SAPA pour la reprise du « Nouveau SUEZ », comprenant les activités « Eau » et « Recyclage et Valorisation France » de SUEZ, des actifs internationaux en Italie, Europe centrale, Afrique, dont le Maroc, Asie centrale, Inde, Chine et Australie, ainsi que des activités mondiales numériques et environnementales.	Dans le cadre de nos travaux sur la mise en œuvre de la norme IFRS 5, les procédures effectuées ont notamment consisté à : • apprécier le respect des critères d'application de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2021, notamment la probabilité de réalisation de la cession du périmètre « Nouveau SUEZ » et des cessions qualifiées de « remèdes », à l'horizon des douze prochains mois ; • rapprocher le périmètre des activités non poursuivies avec : i. le périmètre du futur « Nouveau SUEZ » défini contractuellement dans le SAPA, ii. les remèdes requis par la Commission européenne ; • examiner les écritures spécifiques comptabilisées en application de la norme IFRS 5 ; • comparer la valeur comptable au 31 décembre 2021 des activités destinées à être cédées avec la valeur des transactions telles que planifiées sur l'exercice 2022 ; • rapprocher les informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés avec la comptabilité et apprécier la conformité de ces informations avec les dispositions d'IFRS 5.

- Le 14 décembre 2021, la Commission européenne a autorisé l'OPA de Veolia sur les titres de SUEZ SA, levant ainsi la condition suspensive permettant la réalisation de la cession au Consortium du périmètre concerné. Cette autorisation a été accompagnée d'une liste de « remèdes », notamment la cession de certaines activités de SUEZ et Veolia afin d'adresser les enjeux du droit de la concurrence.

La transaction Veolia a ainsi eu plusieurs effets sur les comptes :

- Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs, passifs et entités destinés à être cédés, constituant le « Nouveau SUEZ », ainsi que les « remèdes » font l'objet d'une présentation sur une ligne distincte de l'état de situation financière consolidé et sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, comme indiqué dans la note 1.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Parallèlement, la mise en œuvre d'IFRS 5 conduit au reclassement de M€ 7 663 de chiffre d'affaires, de M€ 479,9 de résultat des activités opérationnelles et de M€ 458,3 de résultat net sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » du compte de résultat consolidé de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Comme indiqué dans la note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a par ailleurs comptabilisé sur l'exercice 2021 des coûts non récurrents liés aux opérations de rapprochement Veolia-SUEZ pour un montant de M€ 402,7. Ces coûts sont présentés sur la ligne « Autres opérations non récurrentes à caractère significatif » du compte de résultat.
- Enfin, les procédures contentieuses initiées sur l'exercice 2020 entre les groupes SUEZ et Veolia et reprises dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés 2021 ont été intégralement abandonnées à la suite de l'accord de rapprochement conclu entre les parties.

Les incidences comptables de la transaction Veolia constituent un point clé de l'audit en raison de son caractère significatif, de sa complexité et des jugements que la direction de votre société a été amenée à exercer.

Pour mettre en œuvre la séparation des différentes activités rendue nécessaire à l'exécution de la transaction Veolia, des opérations juridiques de réorganisation interne ont été réalisées par votre groupe sur l'exercice. Nous en avons contrôlé la neutralité comptable aux bornes des comptes consolidés de la société SUEZ au 31 décembre 2021.

Nous avons par ailleurs porté une attention particulière au classement et à la justification des coûts supportés par le groupe SUEZ dans le contexte de cette opération en menant les procédures suivantes :

- rapprocher les coûts enregistrés en comptabilité avec la documentation contractuelle afférente ;
- examiner le classement comptable retenu pour ces coûts ;
- rapprocher les informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés avec la comptabilité.

Enfin, nous avons procédé à des demandes de confirmation auprès des avocats qui accompagnaient SUEZ sur les procédures contentieuses qui étaient en cours au 31 décembre 2020 entre les groupes SUEZ et Veolia pour apprécier l'évolution de ces procédures.

Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau réalisées et non relevées (dit « en compteur »)

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note 1.4.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Votre groupe a développé des outils de mesure et de modélisation pour estimer le chiffre d'affaires. Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau en compteur comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.	Dans le cadre de notre audit, nous avons notamment : • pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau en compteur ; • testé les principaux contrôles applicatifs utilisés pour l'estimation de l'eau en compteur et contrôlé le fonctionnement de l'algorithme de calcul en incluant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information ; • analysé les volumes de consommation estimés par votre groupe au regard des volumes livrés sur l'année ; • contrôlé la cohérence de la méthode de calcul du prix appliqué à ces volumes avec les modalités contractuelles ; • examiné le rapprochement effectué par votre groupe entre le volume estimé et le volume facturé de façon rétrospective.

Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans les notes 1.4.1.8 et 1.5.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat de construction en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2021 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé. La prise en compte du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction est fonction des données à terminaison estimées par les responsables opérationnels et financiers. Ces estimations sont mises à jour trimestriellement ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées dès lors que les coûts à terminaison sont supérieurs au chiffre d'affaires à terminaison du contrat.	Dans le cadre de notre audit des filiales qui contribuent le plus au chiffre d'affaires consolidé lié aux contrats de construction, nos travaux ont d'une part consisté à : • prendre connaissance de l'environnement de contrôle, des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place ; • tester les contrôles jugés clés relatifs au processus de suivi des contrats de construction (gestion de projet, déversement des coûts sur contrats) ; • recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ; • rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale ; • apprécier les estimations et les hypothèses concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation d'éventuelles pertes à terminaison sur la base de notre expérience et des réalisations ;

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus.

- pour les activités portant sur des contrats de faibles valeur unitaire et niveau de risque, procéder à une analyse du portefeuille de contrats à travers l'examen des variations significatives.

D'autre part, nous avons porté une attention particulière à un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :

- contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ;
- évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice ;
- contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc.).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont notamment consisté à :

- organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, des risques, des coûts à engager pour finir le projet) ;
- rapprocher les coûts à terminaison examinés lors des revues d'affaires aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement ;
- comparer les montants prévus dans les contrats et les avenants, le cas échéant, avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas l'information relative à la part des dépenses d'exploitation, dites « OPEX », liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, information requise par le 2 de l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre assemblée générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année dont quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 16 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
Achour Messas	Julien Huvé	Jean-Christophe Goudard

États financiers consolidés de SUEZ pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

1.1 États financiers consolidés 2

1.1.1 États de situations financières consolidés 2
1.1.2 Comptes de résultat consolidés 3
1.1.3 État des résultats globaux consolidés 4
1.1.4 État des variations des capitaux propres consolidés 5
1.1.5 État des flux de trésorerie consolidés 6
1.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés 7

1.1 États financiers consolidés

1.1.1 États de situations financières consolidés

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10	2 887,9	4 464,8
Goodwill	9	3 845,2	4 663,7
Immobilisations corporelles nettes	11	6 690,8	7 756,0
Droits d'utilisation	15	659,9	1 168,0
Instruments de capitaux propres	13	53,3	107,9
Prêts et créances au coût amorti	13	797,5	712,2
Instruments financiers dérivés	13	40,7	146,5
Participations dans les coentreprises	12.1	77,8	925,5
Participations dans les entreprises associées	12.2	303,7	1 063,4
Actifs contrats	4.1.3	14,9	80,6
Autres actifs		178,4	159,7
Impôts différés Actif	7	108,3	432,4
Total Actifs non courants		**15 658,4**	**21 680,7**
Actifs courants			
Prêts et créances au coût amorti	13	828,1	77,0
Instruments financiers dérivés	13	35,4	96,4
Clients et autres débiteurs	13	2 780,7	4 324,3
Stocks		319,7	483,1
Actifs contrats	4.1.3	198,2	498,4
Autres actifs		710,5	1 606,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	31,4	54,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 472,6	5 319,6
Total Actifs courants		**10 376,6**	**12 460,5**
Actifs des activités non poursuivies	1.2.4	13 111,1	1 443,0
Total Actif		**39 146,1**	**35 584,2**
Capitaux propres part du Groupe		6 283,2	5 406,6
Participations ne donnant pas le contrôle	17	2 167,5	2 642,8
Total Capitaux propres		**8 450,7**	**8 049,4**
Passifs non courants			
Provisions	18	499,0	1 413,9
Dettes financières	13	11 479,7	10 990,0
Dettes de location	15	555,1	975,5
Instruments financiers dérivés	13	9,0	4,9
Autres passifs financiers	13	15,7	37,6
Passifs contrats	4.1.3	87,5	196,3
Autres passifs		413,5	524,1
Impôts différés Passif	7	431,7	596,2
Total Passifs non courants		**13 491,2**	**14 738,5**
Passifs courants			
Provisions	18	519,3	541,8
Dettes financières	13	2 817,3	2 956,6
Dettes de location	15	153,9	255,6
Instruments financiers dérivés	13	48,2	36,2
Fournisseurs et autres créanciers	13	1 857,3	3 263,2
Passifs contrats	4.1.3	571,3	1 176,1
Autres passifs		1 879,7	3 980,4
Total Passifs courants		**7 847,0**	**12 209,9**
Passifs directement liés à des actifs des activités non poursuivies	1.2.4	9 357,2	586,4
Total Passif et Capitaux Propres		**39 146,1**	**35 584,2**

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.2 Comptes de résultat consolidés

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Chiffre d'affaires	4.1	9 901,8	10 397,1
Achats		(1 706,3)	(1 918,1)
Charges de personnel		(2 620,1)	(2 900,3)
Amortissements, dépréciations et provisions		(709,9)	(1 058,9)
Autres charges opérationnelles		(3 905,6)	(3 953,9)
Autres produits opérationnels		116,5	25,0
Résultat opérationnel courant	4	**1 076,4**	**590,9**
Mark-to-Market sur instruments financiers à caractère opérationnel		(0,9)	0,1
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(64,9)	(110,9)
Restructurations		(66,9)	(126,0)
Effets de périmètre		406,1	177,3
Autres résultats de cessions		9,6	(16,4)
Autres opérations non récurrentes à caractère significatif		(402,7)	(47,6)
Résultat des activités opérationnelles	5	**956,7**	**467,4**
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		45,6	25,5
dont quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	*1,3*	*3,1*
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	*44,3*	*22,4*
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		**1 002,3**	**492,9**
Charges financières		(406,3)	(410,8)
Produits financiers		98,5	45,5
Résultat financier	6	**(307,8)**	**(365,3)**
Impôt sur les bénéfices	7	(244,3)	(105,1)
Résultat net des activités poursuivies		**450,2**	**22,5**
Résultat net des activités non poursuivies		**458,3**	**(96,9)**
Résultat net		**908,5**	**(74,4)**
Résultat net part du Groupe		674,2	(228,2)
dont résultat net des activités poursuivies, part du Groupe		*287,2*	*(85,5)*
dont résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe		*387,0*	*(142,7)*
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		234,3	153,8
dont résultat net des activités poursuivies attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		*163,0*	*108,0*
dont résultat net des activités non poursuivies attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		*71,3*	*45,8*
Résultat net part du Groupe par action *(en euros)*	8	**1,00**	**(0,43)**
dont résultat net des activités poursuivies, part du Groupe par action		*0,39*	*(0,20)*
dont résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe par action		*0,61*	*(0,23)*
Résultat net part du Groupe par action dilué *(en euros)*	8	**1,00**	**(0,43)**
dont résultat net des activités poursuivies, part du Groupe par action dilué		*0,39*	*(0,20)*
dont résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe par action dilué		*0,61*	*(0,23)*

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.3 État des résultats globaux consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2021 Quote-part du Groupe	31 décembre 2021 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2020	31 décembre 2020 Quote-part du Groupe	31 décembre 2020 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net des activités poursuivies	**450,2**	**287,2**	**163,0**			
Résultat net des activités non poursuivies	**458,3**	**387,0**	**71,3**			
Résultat Net	**908,5**	**674,2**	**234,3**	**(74,4)**	**(228,2)**	**153,8**
Couverture d'investissement net	(0,7)	(0,7)	-	1,2	1,2	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	35,3	35,1	0,2	(11,0)	(11,0)	-
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(27,0)	(28,7)	1,7	(8,6)	(6,9)	(1,7)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	2,3	2,8	(0,5)	5,1	4,6	0,5
Écarts de conversion [a]	355,6	381,4	(25,8)	(501,7)	(364,6)	(137,1)
Éléments recyclables relatifs aux activités non poursuivies, nets d'impôts	87,8	38,5	49,3			
Total éléments recyclables	**453,3**	**428,4**	**24,9**	**(515,0)**	**(376,7)**	**(138,3)**
dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	*27,5*	*27,5*	-	*(3,7)*	*(3,7)*	-
dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt relative aux activités non poursuivies, nets d'impôts	*6,2*	*6,2*	-	-	-	-
dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	*67,5*	*67,5*	-	*(13,2)*	*(13,2)*	-
dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, relative aux activités non poursuivies, nets d'impôts	*47,7*	*47,7*	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels	223,8	208,3	15,5	(33,2)	(16,7)	(16,5)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(53,5)	(49,8)	(3,7)	13,1	9,6	3,5
Instruments de capitaux propres	74,6	74,6	-	(3,5)	(3,5)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	(0,8)	(0,8)	-	(0,1)	(0,1)	-
Éléments non recyclables relatifs aux activités non poursuivies, nets d'impôts	(127,7)	(128,2)	0,5			
Total éléments non recyclables	**116,4**	**104,1**	**12,3**	**(23,7)**	**(10,7)**	**(13,0)**
dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	*5,8*	*5,8*	-
dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt relative aux activités non poursuivies, nets d'impôts	-	-	-	-	-	-
dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	*9,1*	*9,1*	-	*0,5*	*0,5*	-
dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, relative aux activités non poursuivies, nets d'impôts	*6,2*	*6,2*	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	**569,7**	**532,5**	**37,2**	**(538,7)**	**(387,4)**	**(151,3)**
Résultat global des activités poursuivies	**1 059,8**	**909,4**	**150,4**			
Résultat global des activités non poursuivies	**418,4**	**297,3**	**121,1**			
Résultat global	**1 478,2**	**1 206,7**	**271,5**	**(613,1)**	**(615,6)**	**2,5**

(a) Sur un total de 413,8 millions d'euros d'écart de conversion Groupe, 217,2 millions d'euros sont liés à la variation du dollar américain et 151,2 millions d'euros à la variation du yuan de Chine.
NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Écarts de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés [a]	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**621 362 579**	**2 485,4**	**5 215,2**	**(2 566,3)**	**(409,6)**	**7,7**	**(47,5)**	**1 723,8**	**6 408,7**	**2 824,8**	**9 233,5**
Résultat net				(228,2)					(228,2)	153,8	(74,4)
Autres éléments du résultat global				(12,1)	(10,7)	(364,6)			(387,4)	(151,3)	(538,7)
Résultat global				**(240,3)**	**(10,7)**	**(364,6)**			**(615,6)**	**2,5**	**(613,1)**
Rémunération sur base d'actions				1,9					1,9	-	1,9
Dividendes distribués en numéraire				(282,7)					(282,7)	(150,3)	(433,0)
Coupons des titres super subordonnés				(42,3)					(42,3)	-	(42,3)
Achat/vente d'actions propres				0,2			0,5		0,7	-	0,7
Conversion d'obligation OCEANE par annulation d'actions propres suite à livraison							0,2		0,2	-	0,2
Remboursement des titres super subordonnées 2014								(147,9)	(147,9)	-	(147,9)
Souscription d'actions réservées aux salariés [a]	9 970 050	39,9	68,3	4,0					112,2	-	112,2
Réduction de capital [b]	(2 970 050)	(11,9)	(31,4)	(1,2)			44,5		-	-	-
Augmentation/(réduction) de capital part des participations ne donnant pas le contrôle									-	12,5	12,5
Transactions entre actionnaires				(2,1)					(2,1)	1,4	(0,7)
Regroupements d'entreprises									-	1,3	1,3
Autres variations				(26,5)					(26,5)	(49,4)	(75,9)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**628 362 579**	**2 513,4**	**5 252,1**	**(3 155,3)**	**(420,3)**	**(356,9)**	**(2,3)**	**1 575,9**	**5 406,6**	**2 642,8**	**8 049,4**
Résultat net				674,2					674,2	234,3	908,5
Autres éléments du résultat global				85,3	33,4	413,8			532,5	37,2	569,7
Résultat global				**759,5**	**33,4**	**413,8**			**1 206,7**	**271,5**	**1 478,2**
Rémunération sur base d'actions				27,0					27,0	-	27,0
Dividendes distribués en numéraire				(415,5)					(415,5)	(195,7)	(611,2)
Coupons des titres super subordonnés				(37,9)					(37,9)	-	(37,9)
Achat/vente d'actions propres							1,5		1,5	-	1,5
Augmentation de capital lié aux actions de performance (Plan LTI 2018)	260 603	1,0	(1,0)						-		
Souscription d'action réservée aux salariés [c]	10 976 645	43,9	111,3	4,4					159,6	-	159,6
Augmentation/(réduction) de capital part des participations ne donnant pas le contrôle				-					-	7,0	7,0
Transactions entre actionnaires [d]				(32,4)					(32,4)	(437,4)	(469,8)
Autres variations [e]				(32,4)					(32,4)	(120,7)	(153,1)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**639 599 827**	**2 558,3**	**5 362,4**	**(2 882,6)**	**(386,9)**	**56,9**	**(0,8)**	**1 575,9**	**6 283,2**	**2 167,5**	**8 450,7**

(a) Augmentation de capital résultant de la souscription de 9 970 050 actions nouvelles dans le cadre de l'offre réservée aux salariés du groupe SUEZ « Sharing 2019 ».
(b) Réduction de capital résultant de l'annulation de 2 970 050 actions auto détenues.
(c) Augmentation de capital résultant de la souscription de 10 976 645 actions nouvelles dans le cadre de l'offre réservée aux salariés du groupe SUEZ « Sharing 2021 ».
(d) Impact lié à l'acquisition de 42 % des intérêts minoritaires dans SUEZ NWS (voir Note 2.3).
(e) dont impacts liés à la cession des activités OSIS et des activités de Recyclage et Valorisation en Europe du Nord (voir Note 2.2) :
- - 34,4 millions d'euros d'impact en réserves concernant les autres éléments de résultat non recyclables en capitaux propres part du Groupe ;
- - 87,3 millions d'euros d'impact en participations ne donnant pas le contrôle.

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.5 État des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net		**908,5**	**(74,4)**
Quote-part de résultat net des coentreprises		(44,7)	(39,7)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		(168,9)	(105,1)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		144,9	121,4
Amortissements, dépréciations et provisions		1 495,8	1 742,7
Autres résultats de cession et effets de périmètre		(623,9)	(156,3)
Autres éléments sans effet de trésorerie		26,7	0,7
Impact relatif aux contrats de location		(1,7)	5,2
Charge d'impôt	7	351,8	154,4
Résultat financier		389,9	440,7
MBA avant résultat financier et impôt		**2 478,4**	**2 089,6**
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(167,6)	(174,9)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		**(97,6)**	**202,0**
Flux issus des activités opérationnelles		**2 213,2**	**2 116,7**
Investissements corporels et incorporels		(1 310,4)	(1 323,5)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		(302,6)	13,7
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		(94,4)	(61,9)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres		(23,1)	(7,8)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		72,0	40,6
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		20,1	63,1
Cessions d'instruments de capitaux propres		4,5	0,4
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés [a]		1 159,9	295,4
Autres intérêts nets sur actifs financiers		10,9	9,5
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		2,9	3,0
Variation des prêts et créances financières		318,6	92,0
Flux issus des activités d'investissement		**(141,6)**	**(875,5)**
Augmentation ou diminution de capital de la société mère		159,6	112,2
Achat/vente de titres d'autocontrôle		-	0,9
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		7,6	10,4
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées [b]		(469,9)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère [c]		(453,4)	(325,0)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle [c]		(193,5)	(195,1)
Nouveaux titres super subordonnés nets de frais d'émission		-	-
Remboursement de titres super subordonnés 2014 nets de frais d'émission		-	(147,9)
Nouveaux emprunts et dettes financières [d]		1 580,7	2 437,1
Remboursement de dettes de location		(294,5)	(331,5)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières		(1 834,1)	(867,9)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		(3,1)	(23,8)
Intérêts financiers sur dette de location		(23,9)	(28,8)
Autres intérêts financiers versés		(281,3)	(317,8)
Intérêts financiers reçus		17,6	22,2
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		(80,8)	79,0
Flux issus des activités de financement		**(1 869,0)**	**424,0**
Effet des variations de change et divers		15,6	(113,7)
Total des flux de la période		**218,2**	**1 551,5**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**4 417,4**	**2 865,9**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**4 635,6**	**4 417,4**

(a) Au 31 décembre 2021, ce flux correspond principalement à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Europe du Nord pour 743,3 millions ainsi qu'à la cession de l'activité OSIS pour 158,9 millions d'euros.
(b) Ce flux correspond à l'acquisition des 42 % détenus par NWS dans SUEZ NWS permettant au Groupe de passer d'une détention de 58 % à 100 % de ses activités en Grande Chine (voir Note 2.3).
(c) Y compris retenues à la source et coupons de titres super subordonnés versés par la société mère.
(d) En application de la norme IAS 7.8, les découverts bancaires exigibles sur demande figurant en dettes financières dans l'état de situation financière consolidé sont reclassés en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état des flux de trésorerie consolidés ; ce reclassement s'élève à - 937,6 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le montant cumulé retraité à fin décembre 2020 s'élevait à - 902,1 millions d'euros.
NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Base de présentation, principes et méthodes comptables	8
Note 2	Opérations majeures	26
Note 3	Information sectorielle	28
Note 4	Résultat opérationnel courant	32
Note 5	Résultat des activités opérationnelles	34
Note 6	Résultat financier	36
Note 7	Impôt sur les sociétés	37
Note 8	Résultat par action	41
Note 9	*Goodwills*	42
Note 10	Immobilisations incorporelles	45
Note 11	Immobilisations corporelles	47
Note 12	Participations dans les coentreprises et entreprises associées	48
Note 13	Instruments financiers	51
Note 14	Gestion des risques liés aux instruments financiers	59
Note 15	Informations relatives aux contrats de location	67
Note 16	Capitaux propres	69
Note 17	Participations ne donnant pas le contrôle	71
Note 18	Provisions	72
Note 19	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	74
Note 20	Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	79
Note 21	Transactions avec des parties liées	81
Note 22	Rémunération des membres du Comité Exécutif	81
Note 23	Procédures judiciaires et d'arbitrage	82
Note 24	Événements postérieurs à la clôture	82
Note 25	Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2021 et 2020	83
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	85

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Base de présentation

Le groupe SUEZ est un acteur mondial dans la gestion du cycle de l'eau et du cycle des déchets.

SUEZ, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié au 21 rue la Boétie 75008 Paris.

SUEZ était coté sur les marchés Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008. Sa radiation est intervenue le 18 février 2022 suite à l'Offre Publique d'Achat et à l'Offre Publique de retrait obligatoire lancée par Véolia sur SUEZ S.A.

En date du 25 février, 2022 son Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

1.2 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ sont fournies pour les deux derniers exercices 2020 et 2021 et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606-2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2021, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne[1].

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2021, sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2020, à l'exception des éléments mentionnés au paragraphe 1.2.1.

1.2.1 Normes, amendements et interprétations appliqués aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2021

Les textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1er janvier 2021 sont les suivants :

- Amendement IFRS 16 – Contrats de location, traitant des allègements de loyers liés à la Covid-19. L'application de ce texte n'a pas d'impact significatif en 2021 ;
- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance – Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4. L'application de ce texte n'a pas d'impact significatif en 2021 ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2.

Le groupe SUEZ applique depuis le 1er janvier 2021 la seconde phase des amendements aux normes IFRS 7 et IFRS 9 de la réforme des taux d'intérêts de référence dite IBOR dans ses comptes consolidés 2021.

L'objectif de cette phase 2 est de préciser les impacts comptables liés au remplacement effectif des indices de références. Pour rappel, la phase 1 du projet, adopté par le Groupe en 2020, permet de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couvertures existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Par ailleurs, le groupe SUEZ maintient des contrats dérivés de taux d'intérêt indexés sur les taux IBOR mis en place dans le cadre de sa stratégie de gestion du risque de taux.

Au 31 décembre 2021, le groupe SUEZ n'était pas exposé à des financements externes ou dérivés indexés à des taux disparaissant avant le 1er janvier 2022.

Ainsi, au 31 décembre 2021, 2,9 milliards d'euros de dettes à taux fixe ont ainsi été convertis en dettes à taux variable *via* des swaps de taux d'intérêt.

La valeur nominale de ces swaps se répartissait respectivement comme suit à cette date, par type de taux de référence :

Taux de référence	Montant *(en millions d'euros)*
Euribor 1 mois	114,7
Euribor 3 mois	2 750,0
Total	**2 864,7**

Les volumes d'échange observés sur les marchés des indices de taux IBOR auxquels le groupe SUEZ est exposé sont suffisamment significatifs en 2021 pour quantifier de façon fiable le montant de la réévaluation de la dette à taux fixe faisant l'objet des couvertures.

Au 31 décembre 2021, SUEZ n'a pas mis en place de couverture significative pour convertir des dettes à taux variable en dettes à taux fixe. Il n'y a pas eu, en 2021, d'élément susceptible de remettre en cause les relations de couverture pour les instruments indexés sur les taux IBOR. Dans ce contexte, les amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 phase 2 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'IFRS IC a publié le 27 avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration/adaptation dans le cadre d'un contrat SaaS (« Software as a Service »). Cette décision clarifie les critères à prendre en compte pour établir si les coûts de configuration/adaptation sont à comptabiliser au sein de l'état de situation financière en actifs incorporels, ou en charges constatés d'avance, ou en charges au compte de résultat.

Au 31 décembre 2021, l'analyse du groupe SUEZ relative à l'application de cette décision est en cours.

L'IFRS IC a publié le 24 mai 2021 une décision relative au rythme de comptabilisation du coût normal de service dans les régimes à prestations définies (voir Note 19.1).

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

1.2.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2021 et non anticipés par le Groupe

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'UE :

- Amendement IAS 37 – contrats onéreux : coût de réalisation d'un contrat ;
- Amendement IAS 16 – immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- IFRS 17- Contrats d'assurance.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE :

- Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Amendement IAS 1 et IFRS practice statement 2 (guide d'application pratique de la matérialité – Informations à fournir sur les méthodes comptables) ;
- Amendements d'IFRS 1 et d'IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique ;
- Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant/non courant.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

1.2.3 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ;
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

1.2.4 Impacts liés à l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part de l'état de situation financière et sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. De ce fait, toute réduction de valeur serait comptabilisée en résultat.

Un actif est classé en actifs destinés à être cédés seulement si la vente est hautement probable dans un horizon de 12 mois, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant. Pour apprécier le caractère hautement probable de la vente, le Groupe prend notamment en considération les marques d'intérêts et les offres reçues d'acquéreurs potentiels, ainsi que les risques d'exécution spécifiques à certaines transactions.

Par ailleurs, les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentés en tant qu'activités abandonnées :

- lorsqu'ils représentent une ligne d'activité principale et distincte au sens de la norme IFRS 5 ; ou
- lorsqu'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou zone géographique principale ou distincte.

Au 31 décembre 2021, le périmètre des activités appelées à constituer le futur nouveau SUEZ conformément aux accords du 29 juin 2021 entre SUEZ, Veolia et le Consortium constitué de Meridiam-GIP-Groupe Caisse des dépôts et consignations et de CNP Assurances remplit ces critères et sera classé en « activités abandonnées ou activités non poursuivies » conformément à la norme IFRS 5. La date de prise d'effet d'IFRS 5 retenue par SUEZ correspond à la date d'autorisation par les autorités de la concurrence européenne de l'Offre Publique d'Achat de Veolia sur les titres de SUEZ SA, soit le 14 décembre 2021 ; levant ainsi la condition suspensive permettant la réalisation de la cession au Consortium du périmètre concerné. Figureront également dans ce classement en activités abandonnées ou non poursuivies, les entités ou activités dont la cession a été demandée par la Commission Européenne dans le cadre de l'obtention par Veolia de l'autorisation de l'Offre Publique d'Achat sur les titres de SUEZ SA, en raison du caractère hautement probable de leur cession.

Les impacts de l'application de la norme IFRS 5 se traduisent par :

- le retraitement des éléments comparatifs dans le compte de résultat consolidé de l'année précédente (voir 1.2.4.1) ;
- un reclassement des actifs et des passifs relatifs aux activités non poursuivies regroupant tous les éléments liés au périmètre cédé au Consortium dans les états de situations financières consolidés à fin décembre 2021, (voir 1.2.4.2) ;
- le classement de la totalité des flux de l'année 2021 de toutes les activités non poursuivies identifiés sur des lignes distinctes dans le compte de résultat consolidé, l'état des résultats globaux consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés ainsi que tous les éléments de détails publiés dans les notes relatives à ces états (voir 1.2.4.3, 1.2.4.4 et l'état des résultats globaux).

Préalablement à leur classement en activités non poursuivies, ces différentes activités ou entités ont été testées conformément à IAS 36 : leur valeur comptable au 31 décembre 2021 a été comparée aux prix de cession actés entre les parties et aucune dépréciation n'a été constatée ; ces cessions générant une plus-value globale latente.

1.2.4.1 Impact des éléments retraités au 31 décembre 2020 dans les comptes de résultat consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2020 Publié	Éléments attribuables aux activités non poursuivies	31 décembre 2020 retraité Éléments attribuables aux activités poursuivies
Chiffre d'affaires	17 209,0	6 811,9	10 397,1
Achats	(3 436,7)	(1 518,6)	(1 918,1)
Charges de personnel	(4 697,2)	(1 796,9)	(2 900,3)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 762,6)	(703,7)	(1 058,9)
Autres charges opérationnelles	(6 912,0)	(2 958,1)	(3 953,9)
Autres produits opérationnels	236,4	211,4	25,0
Résultat opérationnel courant	**636,9**	**46,0**	**590,9**
Mark-to-Market sur instruments financiers à caractère opérationnel	4,6	4,5	0,1
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers	(209,2)	(98,3)	(110,9)
Restructurations	(157,0)	(31,0)	(126,0)
Effets de périmètre	198,8	21,5	177,3
Autres résultats de cessions	(50,6)	(34,2)	(16,4)
Autres opérations non récurrentes à caractère significatif	(47,6)	-	(47,6)
Résultat des activités opérationnelles	**375,9**	**(91,5)**	**467,4**
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	144,8	119,3	25,5
dont quote-part de résultat net des coentreprises	*39,7*	*36,6*	*3,1*
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	*105,1*	*82,7*	*22,4*
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	**520,7**	**27,8**	**492,9**
Charges financières	(523,2)	(112,4)	(410,8)
Produits financiers	82,5	37,0	45,5
Résultat financier	**(440,7)**	**(75,4)**	**(365,3)**
Impôt sur les bénéfices	(154,4)	(49,3)	(105,1)
Résultat net	**(74,4)**	**(96,9)**	**22,5**
Résultat net part du Groupe	(228,2)	(142,7)	(85,5)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	153,8	45,8	108,0

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.2.4.2 Impact des éléments retraités au 31 décembre 2021 dans les états de situation financières consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 avant reclassement des éléments attribuables aux activités non poursuivies	Éléments attribuables aux activités non poursuivies	Transactions entre activités poursuivies et non poursuivies	31 décembre 2021
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles nettes	4 358,2	1 470,3	-	2 887,9
Goodwill	4 909,0	1 063,8	-	3 845,2
Immobilisations corporelles nettes	8 246,5	1 555,7	-	6 690,8
Droits d'utilisation	1 070,8	410,9	-	659,9
Instruments de capitaux propres	115,1	61,8	-	53,3
Prêts et créances au coût amorti	524,3	609,0	(882,2)	797,5
Instruments financiers dérivés	40,8	0,1	-	40,7
Participations dans les coentreprises	702,6	624,8	-	77,8
Participations dans les entreprises associées	1 975,3	1 671,6	-	303,7
Actifs contrats	82,1	67,2	-	14,9
Autres actifs	314,1	135,7	-	178,4
Impôts différés Actif	380,6	272,3	-	108,3
Total Actifs non courants	**22 719,4**	**7 943,2**	**(882,2)**	**15 658,4**
Actifs courants				
Prêts et créances au coût amorti	159,1	149,2	(818,2)	828,1
Instruments financiers dérivés	45,1	9,7	-	35,4
Clients et autres débiteurs	4 756,3	2 511,3	(535,8)	2 780,7
Stocks	531,2	211,5	-	319,7
Actifs contrats	494,4	296,2	-	198,2
Autres actifs	1 445,7	795,8	(60,6)	710,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	58,5	27,1	-	31,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 573,2	1 167,1	(1 066,6)	5 472,6
Total Actifs courants	**13 063,5**	**5 167,9**	**(2 481,2)**	**10 376,6**
Actifs des activités non poursuivies		(13 111,1)	-	13 111,1
Total Actif	**35 782,9**	**-**	**(3 363,4)**	**39 146,1**
Capitaux propres part du Groupe	6 283,2	-	-	6 283,2
Participations ne donnant pas le contrôle	2 167,5	-	-	2 167,5
Total Capitaux propres	**8 450,7**	**-**	**-**	**8 450,7**
Passifs non courants				
Provisions	1 354,3	855,3	-	499,0
Dettes financières	11 242,5	645,0	(882,2)	11 479,7
Dettes de location	871,4	316,3	-	555,1
Instruments financiers dérivés	9,2	0,2	-	9,0
Autres passifs financiers	22,1	6,4	-	15,7
Passifs contrats	221,3	133,8	-	87,5
Autres passifs	657,8	244,3	-	413,5
Impôts différés Passif	705,5	273,8	-	431,7
Total Passifs non courants	**15 084,1**	**2 475,1**	**(882,2)**	**13 491,2**
Passifs courants				
Provisions	667,2	147,9	-	519,3
Dettes financières	2 390,5	1 459,9	(1 886,7)	2 817,3
Dettes de location	261,1	107,2	-	153,9
Instruments financiers dérivés	56,1	7,9	-	48,2
Fournisseurs et autres créanciers	3 539,8	2 218,3	(535,8)	1 857,3
Passifs contrats	1 165,3	594,0	-	571,3
Autres passifs	4 168,1	2 346,9	(58,5)	1 879,7
Total Passifs courants	**12 248,1**	**6 882,1**	**(2 481,2)**	**7 847,0**
Passifs directement liés à des actifs des activités non poursuivies		(9 357,2)	-	9 357,2
Total Passif et Capitaux Propres	**35 782,9**	**-**	**(3 363,4)**	**39 146,1**

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.2.4.3 Impact des éléments retraités au 31 décembre 2021 dans les comptes de résultat consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 avant reclassement des éléments attribuables aux activités non poursuivies	Éléments attribuables aux activités non poursuivies	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	17 564,8	7 663,0	9 901,8
Achats	(3 979,3)	(2 273,0)	(1 706,3)
Charges de personnel	(4 491,9)	(1 871,8)	(2 620,1)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 287,8)	(577,9)	(709,9)
Autres charges opérationnelles	(6 628,7)	(2 723,1)	(3 905,6)
Autres produits opérationnels	266,0	149,5	116,5
Résultat opérationnel courant	**1 443,1**	**366,7**	**1 076,4**
Mark-to-Market sur instruments financiers à caractère opérationnel	(1,0)	(0,1)	(0,9)
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers	(77,9)	(13,0)	(64,9)
Restructurations	(134,8)	(67,9)	(66,9)
Effets de périmètre	606,8	200,7	406,1
Autres résultats de cessions	3,1	(6,5)	9,6
Autres opérations non récurrentes à caractère significatif	(402,7)	-	(402,7)
Résultat des activités opérationnelles	**1 436,6**	**479,9**	**956,7**
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	213,6	168,0	45,6
dont quote-part de résultat net des coentreprises	*44,7*	*43,4*	*1,3*
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	*168,9*	*124,6*	*44,3*
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	**1 650,2**	**647,9**	**1 002,3**
Charges financières	(502,9)	(96,6)	(406,3)
Produits financiers	113,0	14,5	98,5
Résultat financier	**(389,9)**	**(82,1)**	**(307,8)**
Impôt sur les bénéfices	(351,8)	(107,5)	(244,3)
Résultat net des activités poursuivies	**-**	**-**	**450,2**
Résultat net des activités non poursuivies [(a)]	**-**	**458,3**	**458,3**
Résultat net	**908,5**	**-**	**908,5**
Résultat net part du Groupe	674,2	-	674,2
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	234,3	-	234,3

(a) Le résultat net part du Groupe des activités non poursuivies ressort à 387,0 millions d'euros et celle attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle à 71,3 millions d'euros.
NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.2.4.4 Impact sur l'état des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2021

La trésorerie des activités non poursuivies s'élève à - 100,6 millions d'euros au 31 décembre 2021. Sur l'exercice 2021, les flux issus des activités opérationnelles liées aux activités non poursuivies s'élèvent à + 945,7 millions d'euros, les flux issus des activités d'investissement à + 53,8 millions d'euros et les flux issus des activités de financement à - 188,0 millions d'euros.

1.3 Base d'évaluation et de présentation des États financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

L'environnement économique et financier conduit le Groupe à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers et actifs opérationnels. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs de provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 1.5.4.1 et 1.5.5) et des activités non poursuivies (voir Note 1.2.4) ;
- l'évaluation des instruments financiers (voir Note 1.5.9) ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (voir Note 1.5.12) ;
- l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Note 1.5.13.1) ;
- l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (voir Note 1.5.13.3) ;
- l'évaluation des passifs de renouvellement (voir Note 1.5.13.4) ;
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 1.5.18).

1.4.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 Valeur recouvrable des goodwills, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 9, 10 et 11) et des activités non poursuivies

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à comptabiliser des pertes de valeur. La valorisation des activités non poursuivies est justifiée par les prix de cession arrêtés entre les parties ; cessions dont la réalisation est attendue au cours de l'exercice 2022.

1.4.1.3 Estimation des provisions (voir Note 18)

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la Société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 Engagements pour retraite (voir Note 19)

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 Passifs de renouvellement (voir Note 4.1.3)

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.6 Instruments financiers (voir Note 14)

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 Chiffre d'affaires Eau réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Notes 3.2 et 4.1.1)

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs. Cet estimé de chiffre

d'affaires dit en « compteur » concerne principalement le secteur opérationnel Eau.

1.4.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction (voir Note 4.1.3)

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser (voir Note 1.5.13.3).

1.4.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 7)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations d'autres profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

- la comptabilisation des contrats de concession ;
- le classement des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies notamment pour déterminer si leur cession est hautement probable à la date de clôture ;
- la classification des accords qui contiennent des contrats de location (côté bailleur) ;
- les regroupements d'activités et d'entités à effectuer pour la présentation des secteurs opérationnels au regard de leurs caractéristiques économiques.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 Méthodes comptables

1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- la mise en équivalence s'applique :
 - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
 - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode de consolidation est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ainsi que les principales mises en équivalence est présentée dans la Note 25 – Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2021 et 2020.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro (€).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments des résultats globaux ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément aux termes de la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 *Goodwills*

a) Détermination des *goodwills*

En application de la norme IFRS 3 révisée, le *goodwill* est évalué comme étant l'excédent du total :

i. de la contrepartie transférée ;

ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et

iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du *goodwill* reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les *goodwills* relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

b) Évaluation des *goodwills*

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces *goodwills* sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.5.6 « Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills* ».

Les pertes de valeur relatives à des *goodwills* ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées et des coentreprises sont présentées respectivement en « quote-part de résultat net des entreprises associées » et en « quote-part de résultat net des coentreprises ».

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

b) Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics ;
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;
- des actifs de concessions ;
- des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée ;
- des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée *(en nombre d'années)*	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

Principales durées d'amortissement *(en nombre d'années)*

Constructions [a]	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

(a) Y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 18.4.

1.5.6 Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills*

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des *goodwills*, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables et des *goodwills*, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement. Au 31 décembre 2021, le Groupe SUEZ a également considéré, dans le cadre des valeurs recouvrables, les prix des transactions avec Veolia et le Consortium.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - baisse de la demande ;
- au titre des indices internes :
 - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills*, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les actifs pour lesquels une décision de cession est prise par le Groupe au sens de la norme IFRS 5, ceux-ci sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue (voir Note 1.5.16).

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.7 Contrats de location

1.5.7.1 Méthodes comptables chez SUEZ en tant que preneur

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

Le preneur applique un modèle comptable unique, qui consiste, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné, à enregistrer :

- des dettes de location au passif de l'état de situation financière ;
- des actifs dans l'état de situation financière au titre des droits d'utilisation ;
- des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces derniers éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet événement.

Le groupe SUEZ paye aussi des loyers variables, qui varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués. Ces loyers variables sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit. Leur montant total pour l'année 2021 est présenté en Note 15.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux d'intérêt implicites des contrats ne sont pas facilement déterminables au sein du Groupe. SUEZ a donc utilisé les taux d'endettement marginaux des différentes entités portant les contrats de location pour calculer la dette de location du Groupe. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables.

Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont ré-estimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement :

- de la durée comptable de la location ;
- du nombre ou de la nature des biens loués ;
- du montant du loyer ;
- de l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs à la date de prise d'effet des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le groupe SUEZ a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une ré-estimation de dette de location est réalisée.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

Exemptions

Le Groupe a choisi de bénéficier des exemptions prévues par IFRS 16, c'est-à-dire de ne pas appliquer le modèle comptable unique pour les natures de loyers suivantes :

- loyers relatifs à des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, si ces contrats ne contiennent pas d'options d'achat des biens loués ;
- loyers sur des contrats qui portent sur des actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros ;
- SUEZ a comptabilisé un droit d'utilisation et une dette de location au titre de tous les décaissements futurs prévus dans les contrats de location de matériels de transport signés en tant que preneur, y compris au titre des composantes non locatives d'entretien et de réparation de ces véhicules. En revanche, le Groupe n'ayant pas appliqué cette simplification aux contrats de location portant sur les autres natures de biens loués, seules les composantes locatives de ces contrats ont fait l'objet d'un retraitement.

Les loyers qui bénéficient de ces exemptions, restent comptabilisés au 31 décembre 2021, en charges d'exploitation. Ils sont présentés en Note 15.

Jugement exercé pour déterminer la durée comptable des contrats de location

La durée comptable des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- la durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer ;
- la durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le groupe SUEZ a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer.

Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Groupe réapprécie sa durée comptable, si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci :

- est à sa main ;
- et conduit le Groupe à avoir désormais la certitude raisonnable d'exercer une option qui n'avait pas été prise en compte lors de la détermination initiale de la durée de location ; ou qui conduit le Groupe à ne plus avoir la certitude raisonnable d'exercer une option qui avait été initialement prise en compte.

SUEZ s'est conformé en 2020 à la décision de l'IFRIC de novembre 2019.

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable.

Comme précisé par l'IFRIC, les pénalités à prendre en compte dans la démarche de détermination de la durée d'un contrat incluent les pénalités économiques, notamment la valeur nette comptable d'agencements indissociables des biens loués, que SUEZ a payés, et que le Groupe perdrait s'il mettait fin au contrat de location concerné. SUEZ intègre donc l'existence d'agencements non entièrement amortis qui devraient être abandonnés en cas d'arrêt du contrat de location dans l'appréciation de la durée du contrat de location.

L'application rétroactive de la décision de l'IFRIC n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe SUEZ.

1.5.7.2 Méthodes comptables chez SUEZ en tant que bailleur

Les contrats de location signés par SUEZ en tant que bailleur portent principalement sur des installations de dessalement d'eau de mer et des équipements de filtration d'eau.

Le bailleur analyse ses contrats de location pour déterminer s'ils sont des contrats de location simple ou de location-financement. Par des contrats de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des biens loués. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont des locations simples.

Des exemples de situations, qui, individuellement ou conjointement, conduisent le bailleur à classer un contrat de location en location financement sont les suivants :

- le contrat a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien loué ;
- le preneur détient l'option d'acheter le bien loué à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exerçable, pour que, dès la conclusion du contrat, il soit raisonnablement certain que l'option sera exercée ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie utile du bien loué ;
- à la date de conclusion du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien loué.

Au regard de ces critères, tous les contrats signés par le groupe SUEZ en tant que bailleur sont des contrats de location simple.

Le Groupe reconnaît linéairement les revenus de location en produits d'exploitation.

Les biens loués sont isolés au sein des immobilisations corporelles du Groupe, et amortis sur leur durée de vie utile. Ils font l'objet de tests de dépréciations en cas d'indicateur de perte de valeur aux bornes de l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée.

Des contrats sont signés avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe. Les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'une location, mais qui confèrent aux clients du Groupe le contrôle de l'utilisation d'un bien déterminé tout au long de leur durée, moyennant le paiement d'une contrepartie, sont traités comme des contrats de location, conformément aux termes de la norme IFRS 16.

Les contrats de location concernés incluent en général des clauses qui obligent le client à rémunérer SUEZ pour des prestations de maintenance sur les biens que le client a loués. Ces prestations diminuent les risques de baisse rapide de la valeur résiduelle des biens. Dans les cas moins fréquents où SUEZ ne réalise pas ces prestations, le client a l'obligation contractuelle de réaliser ou de faire réaliser par un tiers la maintenance tout au long de la durée des contrats.

1.5.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9.

1.5.9.1 Classement, évaluation et dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont pour l'essentiel de la trésorerie, ou des droits à recevoir de la trésorerie, ou des instruments de capitaux propres d'autres entités.

Ils sont répertoriés comme suit :

- actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non consolidés, instruments dérivés) ;
- actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances) ;
- instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

a) Participations dans les entités non consolidées

Les participations du groupe SUEZ dans des sociétés non consolidées sont classées :

- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le groupe SUEZ ne détient pas d'influence notable ;
- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le groupe SUEZ, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

À chaque date de clôture, les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment ;
- *a contrario*, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers les réserves consolidées. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe.

b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 1.5.9.3).

c) Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession (se référer au paragraphe 1.5.13.4) ainsi que les créances clients et autres débiteurs à moins d'un an.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie.

S'agissant des créances commerciales et des créances de location, elles ont constitué des matrices de risques de non recouvrement par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour leurs matrices au moins une fois par an ou plus en fonction d'événements imprévisibles ayant des conséquences importantes (en 2020, effet de la pandémie Covid-19). Elles utilisent ces matrices pour calculer les dépréciations désormais en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients.

S'agissant des prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements, les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- de la probabilité de défaut du débiteur ;
- du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand SUEZ a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au groupe SUEZ sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 1.5.13.3. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

1.5.9.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le groupe SUEZ traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS 9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS 9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Groupe à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

1.5.9.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

a) Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

b) Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;
- la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

c) Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique *Mark-to-Market* ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.10 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.11 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

1.5.11.1 Instruments réglés en actions

Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque

plan et de la probabilité de la performance du Groupe. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

1.5.11.2 Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, *Share Appreciation Rights*). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Le plan de rémunération à long terme, prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, est valorisé à sa juste valeur et une charge est constatée linéairement sur la durée du plan.

1.5.12 Provisions

1.5.12.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost* et *Net Interest*).

L'IFRS IC a publié le 24 mai 2021 une décision relative au rythme de comptabilisation du coût normal de service dans les régimes à prestations définies ayant toutes les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- le montant des avantages dépend de l'ancienneté ;
- le montant de la prestation est plafonné, dès que le salarié atteint un certain nombre d'années de service.

SUEZ s'est conformé en 2021 à la décision de l'IFRIC.

La décision a été appliquée de façon rétroactive comme un changement de méthode comptable conformément aux termes d'IAS 8. Elle a conduit à une réduction des provisions pour retraite de 10 millions d'euros par la contrepartie des capitaux propres à la date de première application.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

1.5.12.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité Recyclage et Valorisation). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la

date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

1.5.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

SUEZ détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le groupe SUEZ ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le groupe SUEZ comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

SUEZ ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que si le Groupe :

- porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;
- et réalise un important travail de supervision technique de telle façon que le Groupe prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les produits liés aux métiers suivants :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

1.5.13.1 Eau

Au 31 décembre 2021, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.5.1.7).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.5.13.4.

1.5.13.2 Recyclage et Valorisation

Au 31 décembre 2021, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le groupe SUEZ, dans l'activité de collecte des déchets ;
- en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.5.13.4.

1.5.13.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Au 31 décembre 2021, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats (voir également la Note 1.5.15).

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats (voir Note 1.5.15). Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

1.5.13.4 Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et du Recyclage et Valorisation est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire SUEZ (critère déterminant) ;
- le concessionnaire SUEZ est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le concessionnaire SUEZ a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure ;

- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15. Les contrats de concession, la plupart du temps, incluent deux obligations de prestation : construction et exploitation :

- la prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire SUEZ, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas selon la méthode de l'avancement des coûts, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client prend le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 1.5.15), tant que la construction est en cours. À la date de mise en service, l'actif contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le groupe SUEZ est rémunéré pour la prestation ;

 Ainsi :

 - l'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Ce schéma comptable s'applique notamment aux contrats BOT (*Build Operate Transfer*) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),
 - quand le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, l'actif devient un actif incorporel : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'usager. Ce schéma correspond à la majorité des contrats de concession du groupe SUEZ,
 - enfin, quand le concessionnaire n'obtient ce droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, que pour partie de sa prestation de construction, la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier pour cette partie, et un actif incorporel pour le montant résiduel ;
- la prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable ; traitement de déchets…) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12 :

- quand l'actif créé est une créance, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance ; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires ;
- quand l'actif créé est un actif incorporel, il est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le groupe SUEZ peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en charges d'exploitation, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier ;
- une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;
- une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel…).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Le passif de renouvellement constitué au titre de l'obligation générale de remise en bon état s'élève au 31 décembre 2021 à 189,9 millions d'euros avant IFRS 5 contre 211,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce poste est classé en « passifs contrats courants ».

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.14 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

SUEZ comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle le Groupe a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats. Ces coûts marginaux sont les coûts que SUEZ engage pour obtenir un contrat avec un client et que le Groupe n'aurait pas

engagés s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

SUEZ comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières) ;
- procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur ;
- le Groupe s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite amortis en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client.

1.5.15 Actifs et passifs contrats

Au 31 décembre 2021, comme lors des exercices précédents, le groupe SUEZ présente de façon isolée, à l'actif de l'état de situation financière, les créances clients correspondant au droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, en échange des obligations contractuelles dont SUEZ s'est déjà acquitté.

Il existe aussi des situations dans lesquelles SUEZ a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : « Actifs contrats non courants » et « Actifs contrats courants ». Les actifs contrats sont dépréciés, dès que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux décrits à la Note 1.5.9 pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que SUEZ n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées ; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : « Passifs contrats non courants » et « Passifs contrats courants ».

1.5.16 Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au *Mark-to-Market* (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (*Mark-to-Market*) des instruments financiers de couverture de change, de matières premières et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi *trading*) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles ;
- pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37 ;
- effets périmètre. Cette ligne regroupe :
 - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
 - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
 - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
 - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés ;
- les autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres ;
- autres opérations non récurrentes à caractère significatif. Cette ligne regroupe en 2020 les coûts engagés dans le cadre des évolutions de l'actionnariat de SUEZ SA au cours du second semestre de 2020, suite à la cession par ENGIE de la quasi-totalité de sa participation dans SUEZ SA à Veolia. En 2021, cette ligne regroupe les charges de différentes natures liées aux opérations de rapprochement SUEZ – Veolia et à la création du « nouveau SUEZ ». Elles sont composées d'indemnités au personnel, de frais de mise en place des dispositifs liés à l'accord du 29 juin et de coûts et honoraires des différents conseils.

1.5.17 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les pertes de valeur sur actifs courants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif courant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

En application de l'amendement de la norme IAS 7 – Tableau de flux de trésorerie, les variations par flux des dettes financières sont analysées par type d'opérations : flux cash, effet change, variation de périmètre, variation de juste valeur et coût amorti, divers. Cette ventilation est présentée en Note 13.2.1 pour l'exercice 2021.

Conformément aux termes de la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie intègre des découverts bancaires quand la banque contrepartie peut exiger le remboursement à vue du solde négatif et quand le solde des comptes concernés bascule régulièrement d'une position négative à une position positive. Dans ce cas, « l'état de flux de trésorerie consolidés » inclut des explications sur les éléments de rapprochement avec le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière.

1.5.18 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

En particulier, le groupe SUEZ ne comptabilise pas d'impôt différé à la date de première comptabilisation des contrats de location, puisqu'à cette date les différences temporelles relatives à l'actif et au passif de location se compensent intégralement. Des impôts différés sont reconnus, par contre, après la date de prise d'effet des contrats à hauteur des différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales qui ne sont plus compensées du fait des différences de valeur comptable entre l'actif et le passif de location.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.19 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué, ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (attributions gratuites d'actions de performance notamment).

Note 2 Opérations majeures

2.1 Accord de rapprochement entre SUEZ et Veolia

Le 29 juin 2021, le Conseil d'Administration de SUEZ SA a approuvé le projet d'Offre Publique d'Achat lancé par Veolia visant les actions SUEZ SA au prix de 20,50 euros par action, coupon attaché.

Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et SUEZ, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP et de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances a remis à Veolia et à SUEZ une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du Nouveau SUEZ pour une valeur d'entreprise de 10,4 milliards d'euros, à laquelle est annexé un projet de Share and Asset Purchase Agreement (SAPA).

Le 22 octobre 2021, suite à la finalisation des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe SUEZ concernées, Veolia, SUEZ et le Consortium ont signé le SAPA dont les termes et conditions sont en ligne avec ceux figurant dans le projet annoncé le 29 juin 2021.

Le 14 décembre 2021, Veolia a reçu l'autorisation de l'Union européenne, accompagnée d'une liste de « remèdes » dans les secteurs d'activité des déchets dangereux et de l'eau industrielle, de lancer son Offre Publique d'Achat sur les actions de SUEZ, levant ainsi la dernière condition suspensive à la cession du Nouveau SUEZ au Consortium.

Les activités composant le périmètre du futur Nouveau SUEZ sont :

- l'eau municipale (Eau France) et le déchet solide (R&V France) en France (y compris le principal centre de recherche en France : CIRSEE) ;
- des activités de SUEZ notamment dans l'eau et dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique (y compris Lydec au Maroc), Asie Centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitales et environnementales (SES) ;
- 2 incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale.

En 2021, ce périmètre a réalisé environ 7 milliards d'euros de chiffres d'affaires et emploie approximativement 35 000 collaborateurs.

Ces actifs et entités destinés à être cédés sont présentés en tant qu'activités non poursuivies puisque les différents critères IFRS 5 sont réunis (voir Note 1.2.4).

2.2 Activités cédées en 2021

2.2.1 Cession de l'activité OSIS

Le 18 mai 2021, SUEZ a finalisé la cession d'OSIS, multi-spécialiste des services d'assainissement, à Veolia, pour une valeur d'entreprise de 298 millions d'euros, soit environ 13 fois l'EBITDA ajusté pro forma de 2019, à laquelle s'ajoute un complément de prix de 5 millions d'euros.

La plus-value est classée en activités non poursuivies.

La conclusion de cette opération intervient après consultation des Instances Représentatives du Personnel et fait suite à l'accord des Autorités de la Concurrence le 28 avril 2021.

Employant 2 500 collaborateurs dans plus de 130 centres de service locaux, OSIS opère des segments d'activité complémentaires entre eux : l'assainissement et la collecte des déchets liquides, le nettoyage industriel et l'hygiène des bâtiments. En 2020, OSIS en France avait réalisé 229,0 millions d'euros de chiffre d'affaires et -0,5 million d'euros d'EBITDA.

2.2.2 Cession des activités de Recyclage et Valorisation en Europe du Nord

Le 31 mai 2021, SUEZ a finalisé la cession à PreZero, division environnementale du Groupe Schwarz, de ses activités de Recyclage et Valorisation – hors activités de recyclage des plastiques et de traitement de déchets dangereux – dans 4 pays d'Europe continentale : les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne et la Pologne. La transaction valorise les activités cédées à 1 100 millions d'euros (valeur d'entreprise). La conclusion de cette opération intervient après consultation des Instances Représentatives du Personnel et fait suite à l'accord des Autorités de la Concurrence le 14 avril 2021. La plus-value est classée en activités poursuivies.

Dans ces quatre pays, les activités cédées à PreZero couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage et de la valorisation des déchets, de la collecte au tri en passant par la transformation et le traitement d'une large variété de déchets (bois, verre, papier, métal...). Les activités cédées exploitent un total de 125 sites et emploient plus de 6 700 employés. En 2020, ces activités avaient généré un chiffre d'affaires d'environ 1 127,3 millions d'euros et un EBITDA de 169,9 millions d'euros.

2.2.3 Cession d'activités en Australie à Cleanaway

SUEZ a finalisé, le 18 décembre 2021, la cession d'actifs de post-collecte dans la région de Sydney à Cleanaway Waste Management Limited (Cleanaway). La transaction comprend deux centres d'enfouissement techniques et cinq stations de transfert. La plus-value est classée en activités poursuivies.

Cette transaction qui avait été conclue le 5 avril 2021 a fait l'objet de l'approbation de l'Australian Competition & Consumer Commission, l'Autorité de la concurrence australienne, le 8 décembre 2021. Le montant final de la cession s'élève à 501 millions de dollars australiens.

2.3 Acquisition des intérêts minoritaires dans SUEZ NWS et Suyu en Chine

Le 11 janvier 2021, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec son partenaire historique NWS Holdings Limited (NWS) pour acquérir les participations minoritaires de NWS dans toutes les activités communes des deux Groupes en Grande Chine. Ces acquisitions renforcent la présence de SUEZ en Grande Chine et simplifie la structure de ses activités dans la région. À l'issue de l'opération, SUEZ détiendra 100 % de SUEZ NWS et Suyu.

Le montant de ces deux acquisitions est de 723,3 millions d'euros.

Le 11 Mai 2021, SUEZ a annoncé la finalisation de l'acquisition de la participation indirecte de 50 % de NWS dans Suyu, SUEZ détient désormais 100 % de Suyu. Le montant final de cette transaction s'élève à 253,4 millions d'euros. Au sein du tableau des flux de trésorerie, cette transaction apparaît dans les flux d'investissement.

Le 15 novembre 2021, l'acquisition de la totalité de la participation minoritaire de 42 % de NWS dans SUEZ NWS a été finalisé. Le montant de cette transaction s'élève à 469,9 millions d'euros. Au sein du tableau des flux de trésorerie, cette transaction apparaît dans les flux de financement.

2.4 Lancement du plan Sharing 2021

En janvier 2021, SUEZ a lancé son cinquième plan d'actionnariat salarié dénommé Sharing 2021. Ce plan s'adresse uniquement aux salariés des entités françaises du Groupe.

Sharing 2021 a été souscrit par 15 263 salariés, soit un taux de souscription de près de 53 % parmi les actifs, en progression de plus de 60 % par rapport au taux de souscription enregistré en France lors des quatre offres précédentes. L'opération a été finalisée le 18 mars 2021, avec l'émission de 10 976 645 actions nouvelles de 4 euros de valeur nominale. À l'issue de cette opération, l'actionnariat salarié de SUEZ atteint 5,6 % du capital, renforçant ainsi la position des salariés en tant que troisième actionnaire du Groupe.

2.5 Fin du programme de titrisation

Dans le contexte de la cession de ses activités de Recyclage et Valorisation en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Pologne, le Groupe a mis fin le 25 janvier 2021 à son programme de titrisation qui, outre les entités aux Pays-Bas et en Allemagne cédées au cours du 1er semestre 2021 au Groupe Schwarz, incluait également les entités des périmètres Recyclage et Valorisation France et IWS.

Les différentes entités concernées ont ainsi procédé à cette date au rachat du stocks de créances commerciales qu'elles avaient précédemment cédées au Fond Commun de titrisation pour un montant total de 290,5 millions d'euros.

2.6 Opérations de financement

2.6.1 Nouvelle émission obligataire

Le 9 mars 2021, SUEZ a réalisé le placement d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à zéro coupon et avec une date de maturité au 9 juin 2026.

2.6.2 Remboursement de souche obligataire existante

Le 17 mai 2021, SUEZ a procédé au remboursement de 596,6 millions d'euros d'une souche obligataire émise le 17 mai 2011, portant un coupon annuel fixe de 4,078 %.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, quatre secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes régions et/ou *business units* ont été retenus pour présenter l'information sectorielle de SUEZ et ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité Exécutif, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- ETS (Environmental Technology & Solutions) ;
- Autres.

3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals ;
- **ETS** : ce secteur regroupe l'ensemble des prestations d'eau au profit du segment de la clientèle industrielle (WTS), les prestations de service et de traitement des déchets dangereux ainsi que les services, technologies et solutions (SMART) adaptés aux besoins spécifiques des clients industriels ou municipaux (Advanced Solutions) et les prestations de Consulting ;
- le secteur **Autres** est principalement constitué des holdings, dont SUEZ SA.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

Chiffre d'affaires

	31 décembre 2021 [a]			31 décembre 2020 retraité [a]		
(en millions d'euros)	Hors Groupe	Groupe	Total	Hors Groupe	Groupe	Total
Eau	6 838,6	43,3	6 881,9	6 754,9	61,9	6 816,8
Recyclage et Valorisation	7 374,3	67,9	7 442,2	7 164,5	92,0	7 256,5
ETS	3 344,3	207,8	3 552,1	3 287,9	197,5	3 485,4
Autres	7,6	131,8	139,4	1,7	117,5	119,2
Élimination des transactions internes	-	(450,8)	(450,8)	-	(468,9)	(468,9)
Total chiffre d'affaires avant IFRS 5	**17 564,8**	**-**	**17 564,8**	**17 209,0**	**-**	**17 209,0**
– Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	7 663,0	-	7 663,0	6 811,9	-	6 811,9
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	**9 901,8**	**-**	**9 901,8**	**10 397,1**	**-**	**10 397,1**

(a) Les données par segments aux 31 décembre 2021 et 2020 sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.

EBITDA

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 [a]	31 décembre 2020 [a]
Eau	1 730,5	1 596,3
Recyclage et Valorisation	1 084,6	937,4
ETS	484,7	385,8
Autres	(52,6)	(104,8)
Total EBITDA avant IFRS 5	**3 247,2**	**2 814,7**
– EBITDA des activités non poursuivies	1 468,9	1 218,6
Total EBITDA des activités poursuivies	**1 778,3**	**1 596,1**

(a) Les données par segments aux 31 décembre 2021 et 2020 sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.

L'EBITDA 2021 a été impacté par l'arrêt de la prise en compte, à compter du 14 décembre 2021, de la quote-part de résultat des mises en équivalence (soit un impact de - 7 millions d'euros).

EBIT

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 [a]	31 décembre 2020 [a]
Eau	913,5	564,2
Recyclage et Valorisation	609,1	275,4
ETS	274,7	100,5
Autres	(142,3)	(159,9)
Total EBIT avant IFRS 5	**1 655,0**	**780,2**
– EBIT des activités non poursuivies	609,5	238,6
Total EBIT des activités poursuivies	**1 045,5**	**541,6**

(a) Les données par segments aux 31 décembre 2021 et 2020 sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.

L'EBIT 2021 a été impacté par l'arrêt de la prise en compte, à compter du 14 décembre 2021, de la quote-part de résultat des mises en équivalence et par l'arrêt des amortissements à compter de la même date (soit respectivement des impacts de - 7 millions d'euros et + 24,5 millions d'euros).

Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Eau	(635,9)	(646,1)
Recyclage et Valorisation	(430,9)	(553,1)
ETS	(235,2)	(241,5)
Autres	(37,9)	(52,5)
Total dotation aux amortissements avant IFRS 5 [b]	**(1 339,9)**	**(1 493,2)**
– Dotation aux amortissements des activités non poursuivies	(561,9)	(612,1)
Total dotation aux amortissements des activités poursuivies	**(778,0)**	**(881,0)**

(a) Les données par segments aux 31 décembre 2021 et 2020 sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.
(b) Le montant des amortissements annulés (1/24e) avant reclassement IFRS 5 s'élève à 24,5 millions d'euros.

Capitaux employés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 [a]	31 décembre 2020
Eau	10 320,8	10 239,4
Recyclage et Valorisation	4 015,8	4 661,6
ETS	4 015,1	3 728,2
Autres	99,1	28,7
Total Capitaux employés avant IFRS 5	**18 450,8**	**18 657,9**
– Capitaux employés des activités non poursuivies	4 610,3	-
Total Capitaux employés des activités poursuivies [a]	**13 840,5**	**-**

(a) Les données par segment au 31 décembre 2021 sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.

Investissements corporels, incorporels et financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 [a]	31 décembre 2020
Eau	(1 934,1)	(763,0)
Recyclage et Valorisation	(345,5)	(401,1)
ETS	(297,7)	(197,3)
Autres	376,9	(18,1)
Total Investissements avant IFRS 5	**(2 200,4)**	**(1 379,5)**
– Investissements des activités non poursuivies	(642,4)	-
Total investissements des activités poursuivies	**(1 557,9)**	**-**

(a) Les données par segment au 31 décembre 2021 sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur comprennent les acquisitions ou cessions d'intérêts dans des entités restant contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne « changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées » dans l'état de flux de trésorerie, au sein des flux de financement. La réconciliation des investissements aux rubriques de l'état des flux de trésorerie figure au paragraphe 3.4.3.

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
(en millions d'euros)	31 décembre 2021 [a]	31 décembre 2020 retraité [a]	31 décembre 2021 [a]	31 décembre 2020
France	5 122,3	4 838,3	2 339,8	2 611,5
Europe	5 593,0	5 732,3	4 590,1	5 582,2
Reste du monde	6 849,5	6 638,4	11 520,9	10 464,2
Avant IFRS 5	**17 564,8**	**17 209,0**	**18 450,8**	**18 657,9**
– Activités non poursuivies	7 663,0	6 811,9	4 610,6	-
Total des activités poursuivies	**9 901,8**	**10 397,1**	**13 840,2**	**-**

(a) Les données par zone géographique au 31 décembre 2021 (et au 31 décembre 2020 pour le chiffre d'affaires) sont présentées avant impact des reclassements IFRS 5.

3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 avant IFRS 5	31 décembre 2021 des activités non poursuivies	31 décembre 2021 des activités poursuivies	31 décembre 2020 avant IFRS 5	31 décembre 2020 des activités non poursuivies [a]	31 décembre 2020 des activités poursuivies [a]
Résultat opérationnel courant	**1 443,1**	**366,7**	**1 076,4**	**636,9**	**46,0**	**590,9**
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	213,5	167,9	45,6	144,8	119,3	25,5
(-) Autres	(1,6)	74,9	(76,5)	(1,5)	73,3	(74,8)
EBIT	**1 655,0**	**609,5**	**1 045,5**	**780,2**	**238,6**	**541,6**
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 287,8	577,9	709,9	1 762,6	703,7	1 058,9
(-) Paiement fondé sur des actions [b]	26,7	-	26,7	0,8	-	0,8
(-) Charges nettes décaissées des concessions	277,7	281,5	(3,8)	271,1	276,3	(5,2)
EBITDA	**3 247,2**	**1 468,9**	**1 778,3**	**2 814,7**	**1 218,6**	**1 596,1**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).
(b) Hors dispositifs de rémunération en numéraire (plan d'attribution d'unités de performance et plan de rémunération à long terme – voir Note 20).

3.4.2 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	9 578,7	12 220,8
(+) *Goodwills* nets	3 845,2	4 663,7
(+) Droits d'utilisation	659,9	1 168,0
(+) Instruments de capitaux propres (hors VMP et mise à la juste valeur)	137,0	238,7
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	434,2	789,2
(+) Participation dans les coentreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	77,8	925,5
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	340,9	1 129,6
(+) Créances clients et comptes rattachés	2 773,2	4 324,3
(+) Stocks	319,7	483,1
(+) Actifs contrats	213,1	579,0
(+) Autres actifs courants et non courants	889,1	1 766,5
(-) Provisions et pertes/gains actuariels sur retraites	(605,1)	(1 425,6)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 857,3)	(3 263,2)
(-) Passifs contrats	(658,8)	(1 372,4)
(-) Autres passifs courants et non courants	(2 291,4)	(4 504,4)
(-) Autres passifs financiers	(15,7)	(37,6)
(+) Capitaux employés des activités cédées	-	972,7
Total Capitaux employés des activités poursuivies	**13 840,5**	**-**
+ Capitaux employés des activités non poursuivies	4 610,3	-
Capitaux employés avant IFRS 5	**18 450,8**	**18 657,9**

3.4.3 Réconciliation des investissements corporels, incorporels et financiers aux rubriques de l'état des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Investissements corporels et incorporels	(1 310,4)	(1 323,5)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(302,6)	13,7
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises	(94,4)	(61,9)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	(23,1)	(7,8)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	(469,9)	-
Total Investissements	**(2 200,4)**	**(1 379,5)**

Note 4 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Chiffre d'affaires	9 901,8	10 397,1
Achats	(1 706,3)	(1 918,1)
Charges de personnel	(2 620,1)	(2 900,3)
Amortissements, dépréciations et provisions	(709,9)	(1 058,9)
Autres produits et charges opérationnels	(3 789,1)	(3 928,9)
Résultat opérationnel courant	**1 076,4**	**590,9**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 Chiffre d'affaires par nature

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Eau, recyclage et valorisation	7 436,4	7 824,4
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services [b]	1 508,7	1 622,9
Vente de traitements chimiques pour l'eau industrielle	956,7	949,8
Total	**9 901,8**	**10 391,1**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).
(b) Dont revenus locatifs à hauteur de 101,8 millions d'euros en décembre 2021 et 98,4 millions d'euros en décembre 2020.

4.1.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur sur les contrats signés avec les clients pour les activités suivantes : contrats de construction (hors travaux neufs et concessions), ventes d'équipements et ingénierie.

La décomposition du carnet de commandes est la suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
31 décembre 2021	1 206,9	757,6	378,2	71,1
31 décembre 2020 retraité [a]	940,3	476,8	346,5	117,0

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

4.1.3 Actifs et passifs contrats

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de construction :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	14,9	198,2	80,6	498,4
Passifs contrats	87,5	571,3	196,3	1 176,1

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de constructions :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	198,0	358,7
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	155,4	296,4
Position Nette	**42,6**	**62,3**

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	2 748,0	6 994,0
Avances reçues	50,9	107,8
Retenues de garanties	21,5	59,8

4.2 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [(a)]
Avantages à court terme	(2 525,3)	(2 839,5)
Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	(58,4)	1,3
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(36,4)	(62,1)
Total	**(2 620,1)**	**(2 900,3)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Les paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont détaillés dans la Note 20. Le montant comprend également les charges liées aux plans de rémunération à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 19. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 19.2.3) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 19.3).

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Amortissements	(778,0)	(880,9)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	70,9	(140,8)
Variation nette des provisions [b]	(2,8)	(37,2)
Total	**(709,9)**	**(1 058,9)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).
(b) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 4.2 ci-dessus.

Les amortissements se répartissent à hauteur de - 398,6 millions d'euros pour les immobilisations corporelles, - 227,0 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles et - 152,9 millions d'euros pour les droits d'utilisation. La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 10, 11 et 15.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Autres produits opérationnels	**116,5**	**25,0**
Autres charges opérationnelles	**(3 905,6)**	**(3 953,9)**
Sous-traitance	(1 979,9)	(1 871,6)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(468,5)	(426,4)
Autres charges	(1 457,2)	(1 655,9)
Total	**(3 789,1)**	**(3 928,9)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : personnel extérieur, dépenses d'entretien, honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

Note 5 Résultat des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Résultat opérationnel courant		**1 076,4**	**590,9**
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	5.1	(0,9)	0,1
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2	(64,9)	(110,9)
Restructurations	5.3	(66,9)	(126,0)
Effets de périmètre	5.4	406,1	177,3
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5.5	9,6	(16,4)
Autres opérations non récurrentes à caractère significatif	5.6	(402,7)	(47,6)
Résultat des activités opérationnelles		**956,7**	**467,4**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel se traduit par une charge de -0,9 million d'euros au 31 décembre 2021 contre une charge de -0,1 million d'euros en 2020 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- la mise en œuvre de stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros par certaines entités du Groupe. Cette stratégie a pour objectif d'optimiser les marges en réduisant leur sensibilité aux variations des prix des matières premières ;
- l'enregistrement des gains et pertes en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers *(cash-flow hedge)*.

5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Pertes de valeur		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(10,9)	(78,1)
Droits d'utilisation	(0,3)	(4,6)
Actifs financiers	(62,7)	(33,4)
Total	**(73,9)**	**(116,1)**
Reprises de pertes de valeur		
Immobilisations corporelles et incorporelles	0,7	2,3
Actifs financiers	8,3	2,9
Total	**9,0**	**5,2**
Total	**(64,9)**	**(110,9)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

5.2.1 Pertes de valeur sur *goodwills*

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 9.3 n'ont fait apparaître aucune perte de valeur.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles

En 2021, ce poste inclut essentiellement des dépréciations de sites dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation notamment au Royaume-Uni et dans la zone Benelux.

En 2020, ce poste incluait essentiellement des dépréciations de sites dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation, notamment en Allemagne, Royaume-Uni et Australie. Ces pertes de valeur s'analysaient au regard des décisions de transformation du Groupe prises dans le cadre du plan stratégique Shaping SUEZ 2030.

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2021 comme en 2020, ces pertes correspondent essentiellement à des dépréciations de créances financières au Royaume-Uni.

5.3 Restructurations

Au 31 décembre 2021, les charges de restructurations correspondent principalement à des coûts liés à la mise en œuvre de divers plans de restructuration au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2020, ces restructurations correspondaient essentiellement à des coûts liés à la mise en œuvre du plan stratégique Shaping SUEZ 2030 notamment au Benelux et en Allemagne. Ce poste enregistrait aussi des coûts additionnels des plans de restructuration initiés en 2017 en Espagne pour près de 10 millions d'euros ainsi que par des coûts complémentaires liés aux réorganisations amorcées en 2019 chez WTS notamment pour près de 17 millions d'euros.

5.4 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2021, ce poste enregistre principalement les plus-values de cessions des activités Recyclage et Valorisation en Europe du Nord pour 78,6 millions d'euros et celle sur la cession de Cleanaway en Australie pour 305 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, ce poste enregistrait les résultats de cession réalisés au cours du second semestre et principalement la plus-value de 207,3 millions d'euros générée par la cession de la totalité des activités Recyclage et Valorisation en Suède.

5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11,6	(12,6)
Cessions de titres	2,9	(1,0)
Autres	(4,9)	(2,8)
Total	**9,6**	**(16,4)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

Au 31 décembre 2021, les cessions et mises au rebut d'immobilisations concernent principalement les activités Recyclage et Valorisation au Royaume-Uni ainsi que des cessions en Amérique du Sud.

Au 31 décembre 2020, les cessions et mises au rebut d'immobilisations s'inscrivaient pour l'essentiel dans le cadre du plan stratégique Shaping SUEZ 2030.

5.6 Autres opérations non récurrentes à caractère significatif

En 2021, les autres opérations non récurrentes à caractère significatif comptabilisent les coûts liés aux opérations de rapprochement Veolia-SUEZ pour un total de 402,7 millions d'euros (voir Note 1.5.16).

En 2020, les autres opérations non récurrentes à caractère significatif enregistraient les coûts liés aux actions engagés par le Groupe suite à la cession d'une participation de 29,9 % dans le capital de SUEZ détenue jusqu'alors par ENGIE. Au 31, décembre 2020, le montant de ces honoraires représentait 47,6 millions d'euros.

Note 6 Résultat financier

	31 décembre 2021			31 décembre 2020 retraité [a]		
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(341,4)	27,5	(313,9)	(335,5)	9,0	(326,5)
Autres produits et charges financiers	(64,9)	71,0	6,1	(75,3)	36,5	(38,8)
Résultat financier	**(406,3)**	**98,5**	**(307,8)**	**(410,8)**	**45,5**	**(365,3)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif – TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

	31 décembre 2021			31 décembre 2020 retraité [a]		
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(260,8)	-	(260,8)	(277,1)	-	(277,1)
Charges d'intérêts sur dette de location	(17,3)	-	(17,3)	(19,9)	-	(19,9)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(63,3)		(63,3)	(29,9)	-	(29,9)
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	1,1	1,1	(0,3)	-	(0,3)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	26,0	26,0	-	6,2	6,2
Coûts d'emprunts capitalisés	-	-	-	-	-	-
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	-	0,4	0,4	(8,3)	2,8	(5,5)
Coût de la dette nette	**(341,4)**	**27,5**	**(313,9)**	**(335,5)**	**9,0**	**(326,5)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

6.2 Autres produits et charges financiers

	31 décembre 2021			31 décembre 2020 retraité [a]		
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	(3,7)	-	(3,7)	(9,4)	-	(9,4)
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	(20,2)	-	(20,2)	(23,6)	-	(23,6)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(0,3)	-	(0,3)	-	0,4	0,4
Produits générés par les instruments de capitaux propres	-	0,9	0,9	-	0,7	0,7
Autres	(40,7)	70,1	29,4	(42,3)	35,4	(6,9)
Autres produits et charges financiers	**(64,9)**	**71,0**	**6,1**	**(75,3)**	**36,5**	**(38,8)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

La variation du poste « Autres » des autres produits et charges financiers est principalement lié à un abandon de créance en Australie avec une activité non poursuivie pour 32,4 millions d'euros.

Note 7 Impôt sur les sociétés

Dans cette note, les reclassements des postes correspondant aux activités abandonnées ou activités non poursuivies, tels que prévus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5 (voir Note 1.2.4) n'ont pas été effectués pour permettre une meilleure compréhension tant pour les données au 31 décembre 2021 que pour celles au 31 décembre 2020.

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 351,8 millions d'euros en 2021 contre une charge de 154,4 millions d'euros en 2020. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôt exigible	(298,7)	(145,7)
Impôts différés	(53,1)	(8,7)
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	**(351,8)**	**(154,4)**

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)		31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net		**908,5**	**(74,4)**
– Part dans les entreprises associées et coentreprises		213,6	144,8
– Impôt sur les bénéfices		(351,8)	(154,4)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)		**1 046,7**	**(64,8)**
dont sociétés françaises intégrées		*(131,2)*	*(470,7)*
dont sociétés étrangères intégrées		*1 177,9*	*405,9*
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B)		28,4 %	32,0 %
Charge d'impôt théorique (C) = (A) X (B)		**(297 4)**	**20,7**
En effet :			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(a)	36,4	16,0
Différences permanentes	(b)	(54,2)	(40,3)
Éléments taxés à taux réduit ou nul	(c)	57,4	61,9
Compléments d'impôt	(d)	(49,8)	(43,3)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(e)	(77,0)	(201,7)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	(f)	35,2	11,5
Effet des changements de taux d'impôt	(g)	(10,6)	(12,9)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	(h)	7,4	10,8
Autres	(i)	0,8	22,9
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		**(351,8)**	**(154,4)**
Taux d'impôt effectif (Charge d'impôt de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)		**33,6 %**	**- 238,1 %**

Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 28,41 %. Le taux applicable en 2022 est de 25,82 %.

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de la charge théorique à la charge effective d'impôts sont :

(a) En 2021, la principale différence de taux avec le taux en France est : le taux fédéral aux États-Unis (21 %).
En 2020, les principales différences de taux avec le taux en France étaient : le taux fédéral aux États-Unis (21 %), le taux au Chili (27 %), et le taux en Espagne (25 %).

(b) En 2021, les différences permanentes sont notamment liées aux cessions internes dans le périmètre du Groupe, à la non-déductibilité de certaines provisions et de certaines charges financières.
En 2020, les différences permanentes étaient notamment liées à la non-déductibilité de certaines provisions, dépréciations d'actifs et de certaines charges financières.

(c) En 2021, les éléments taxés à taux réduit ou nul correspondent principalement à la taxation à taux réduit de la plus-value de cession des activités de recyclage et valorisation de déchets dans quatre pays d'Europe continentale : les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne et la Pologne ainsi qu'à la taxation à taux réduit de la plus-value de cession de l'activité OSIS (voir Note 2.2).
En 2020 : les éléments taxés à taux réduit ou nul correspondaient principalement à l'exonération d'imposition de la plus-value de cession des activités de Recyclage et Valorisation du Groupe en Suède.

(d) En 2021 et 2020 : principalement les quotes-parts de frais et charges et les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la « State Tax » des filiales américaines.

(e) En 2021 : - 27,8 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en France et - 6,0 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en Espagne.
En 2020 : - 108,3 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en France dont - 37,0 millions d'euros d'écrêtement des stocks d'ouverture d'impôts différés actifs et - 22,3 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en Espagne.

(f) En 2021 et 2020 : reconnaissance d'impôts différés individuellement non significatifs.

(g) En 2021 et en 2020 : principalement l'impact de la différence entre le taux d'impôt normatif en France (28,4 % en 2021 et 32,0 % en 2020) et le taux d'évaluation des impôts différés à l'horizon de retournement des bases sous-jacentes. En 2020, s'ajoutait également l'impact de la réévaluation des stocks d'impôts différés au Royaume-Uni consécutive au passage du taux d'impôt sur les sociétés de 17 % à 19 % pour - 2,4 millions d'euros.

(h) En 2021 et en 2020 : effet du crédit d'impôt individuellement non significatif.

(i) En 2021 et en 2020 : économie d'impôt générée par les intégrations fiscales de SUEZ en France et en Espagne ainsi que l'impact des régularisations d'impôts sur exercices antérieurs.

L'évolution du taux effectif d'impôt entre 2021 et 2020 est non représentative sur l'année 2020 marquée par un contexte exceptionnel de pandémie.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit de la charge d'impôts différés du compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	(15,7)	(38,5)
Engagements de retraite	(4,6)	(26,5)
Concessions	(1,1)	4,3
Provisions non déduites	(30,1)	16,9
Écart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	10,7	16,8
Mise à juste valeur des instruments financiers	1,7	(1,0)
Autres	(10,8)	(27,2)
Total	**(49,9)**	**(55,2)**
Impôts différés passifs		
Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	48,6	14,2
Concessions	6,8	(13,8)
Provisions à caractère fiscal	(7,2)	(0,3)
Mise à juste valeur des actifs et passifs	(13,7)	(3,3)
Autres	(37,7)	49,7
Total	**(3,2)**	**46,5**
Impôts différés nets	**(53,1)**	**(8,7)**

La variation de position d'impôt différé s'explique principalement par les éléments suivants :

En 2021 comme en 2020, la charge d'impôts différés sur reports déficitaires s'explique principalement par l'écrêtement des actifs d'impôts différés nets de l'exercice reconnu aux bornes de l'intégration fiscale française SUEZ. En 2020, les stocks d'ouverture d'impôts différés actifs avaient été intégralement écrêtés par compte de résultat pour - 37,0 millions d'euros à hauteur des impôts différés passifs.

En 2021, la variation de position d'impôt différé passive constatée en « Autres » est essentiellement issue des autres différences temporelles imposables au sein de la *Business Unit* WTS.

7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôts différés comptabilisés en flux « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments de capitaux propres	(0,8)	-
Écarts actuariels	(19,2)	12,1
Couverture d'investissement net	-	-
Couverture de flux de trésorerie	0,9	2,2
Total hors quote-part des entreprises associées et coentreprises	**(19,1)**	**14,3**
Quote-part des entreprises associées	1,5	3,8
Total	**(17,7)**	**18,1**

En 2021 comme en 2020, l'effet s'explique principalement par les écarts actuariels sur engagements de retraite et autres avantages à long terme chez SUEZ Water Inc. à hauteur de respectivement - 13,1 millions d'euros et de 8,3 millions d'euros.

7.3 Impôts différés dans les états de situations financières consolidés

7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 1er janvier 2021	**432,4**	**(596,2)**	**(163,8)**
Effet résultat de la période	(49,9)	(3,2)	(53,1)
Effet réserves et autres éléments du résultat global [a]	(21,4)	8,3	(13,1)
Effet périmètre	16,7	(79,8)	(63,1)
Effet change	21,5	(49,6)	(28,1)
Autres effets	(0,7)	(3,0)	(3,7)
Effet de présentation nette par entité fiscale	(18,0)	18,0	-
Au 31 décembre 2021	**380,6**	**(705,5)**	**(324,9)**

(a) Hors quote part des entreprises associées et coentreprises.

L'effet périmètre de - 63,1 millions d'euros correspond principalement au changement de méthode de consolidation de Suyu qui est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2021 alors qu'elle était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 2020 (voir Note 2.3).

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans les états de situations financières consolidés (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	125,9	255,3
Engagements de retraite	62,0	76,1
Concessions	109,1	119,8
Provisions non déduites	108,2	126,9
Écart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	228,9	121,4
Mise à juste valeur des instruments financiers	22,3	10,1
Autres	273,6	253,9
Total	**930,0**	**963,6**
Impôts différés passifs		
Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(1 114,3)	(915,2)
Concessions	(92,9)	(99,6)
Provisions à caractère fiscal	(21,5)	(14,3)
Mise à juste valeur des instruments financiers	(50,1)	(33,9)
Autres	23,9	(64,4)
Total	**(1 254,9)**	**(1 127,4)**
Impôts différés nets	**(325,1)**	**(163,8)**

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 125,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 255,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ces déficits fiscaux reportables sont principalement ceux reconnus aux bornes de WTS, principalement aux États-Unis, et sur les activités eau du Groupe aux États-Unis également.

Les actifs d'impôts différés nets de l'exercice au sein du périmètre d'intégration fiscale SUEZ en France ont été écrêtés en 2020 et 2021. Par conséquent, le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes de ce groupe d'intégration fiscale, toutes différences temporelles confondues, est intégralement écrêté.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

► **Différences temporelles sur reports déficitaires**

Au 31 décembre 2021, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans les états de situations financières consolidés (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 616,1 millions d'euros, contre 472,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

► **Autres différences temporelles non comptabilisées**

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 105,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 315,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Un impôt différé passif est comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence s'inverse dans un avenir prévisible.

Note 8 Résultat par action

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Numérateur *(en millions d'euros)*		
Résultat net part du Groupe	**674,2**	**(228,2)**
dont résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	*287,2*	*(85,5)*
dont résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe	*387,0*	*(142,7)*
Coupons attribuables aux porteurs de Titres Super Subordonnés émis par SUEZ :		
– Émission de juin 2014 – remboursée en juin 2020	-	(4,4)
– Émission de mars 2015	(12,5)	(12,5)
– Émission de mai 2017	(17,3)	(17,3)
– Émission de septembre 2019	(8,1)	(8,1)
Frais liés aux titres super subordonnés de la souche 2014	-	(0,5)
Résultat net part du Groupe ajusté	**636,3**	**(271,0)**
dont résultat net des activités poursuivies, part du Groupe ajusté	*249,3*	*(128,3)*
dont résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe ajusté	*387,0*	*(142,7)*
Dénominateur *(en millions)*		
Nombre moyen d'actions en circulation	636,8	627,8
Résultat par action *(en euros)*		
Résultat net part du Groupe par action	**1,00**	**(0,43)**
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe par action	**0,39**	**(0,20)**
Résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe par action	**0,61**	**(0,23)**
Résultat net part du Groupe par action dilué	**1,00**	**(0,43)**
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe par action dilué	**0,39**	**(0,20)**
Résultat net des activités non poursuivies, part du Groupe par action dilué	**0,61**	**(0,23)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont les suivants :

- les plans d'actions de performance réglés en titres SUEZ ;
- les plans d'actionnariat salariés Sharing : abondement en actions.

Note 9 *Goodwills*

9.1 Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2019	**5 413,6**	**(91,5)**	**5 322,1**
Variations de périmètre	(63,3)	(0,5)	(63,8)
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	(254,0)	0,5	(253,5)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(341,2)	0,1	(341,1)
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2020	**4 755,1**	**(91,4)**	**4 663,7**
Variations de périmètre	24,1	-	24,1
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	223,6	(1,6)	222,0
Éléments attribuables aux activités non poursuivies	(1 071,6)	7,8	(1 063,8)
Autres	(0,8)	-	(0,8)
Au 31 décembre 2021	**3 930,4**	**(85,2)**	**3 845,2**

En 2021, la variation nette des *goodwills* ressort à - 818,5 millions d'euros et résulte principalement :

- de l'acquisition de Sentinel Monitoring Systems Inc par WTS pour + 14,4 millions d'euros, figurant en « Variations de périmètre » ;
- du reclassement de - 1 063,8 millions d'euros de *goodwills* liés aux éléments attribuables aux activités non poursuivies (Voir Note 1.2.4) ;
- de l'impact des écarts de conversion notamment du dollar américain pour + 180,9 millions d'euros, du dollar de Hong Kong pour + 13,3 millions d'euros et de la livre sterling pour + 24,2 millions d'euros.

En 2020, la variation nette des *goodwills* était de - 658,4 millions d'euros et résultait principalement :

- de la cession des activités de Recyclage et Valorisation du groupe en Suède pour - 55,6 millions d'euros et de la cession d'Essal au Chili pour - 7,6 millions d'euros, figurant en « Variations de périmètre » ;
- du reclassement de - 341,1 millions d'euros de *goodwills* liés aux activités de Recyclage et Valorisation du groupe en Europe du Nord et de son activité française OSIS sur le poste actifs classés comme détenus en vue de la vente ;
- de l'impact des écarts de conversion notamment du dollar américain pour - 199,9 millions d'euros, du dollar de Hong Kong pour - 20,3 millions d'euros et de la livre sterling pour - 19,7 millions d'euros.

9.2 Principales UGT *goodwill*

La répartition du *goodwill* par UGT *goodwill* est la suivante :

(en millions d'euros)	Secteur opérationnel	31 décembre 2021	Éléments attribuables aux activités non poursuivies	31 décembre 2021 avant reclassement des éléments attribuables aux activités non poursuivies	31 décembre 2020
UGT Significatives					
Eau France	Eau	19,6	347,3	366,9	366,1
Eau Europe du Sud	Eau	323,0	11,0	334,0	334,9
Eau Latam	Eau	150,7	-	150,7	161,2
Eau Amérique du Nord	Eau	515,4	-	515,4	480,3
R&V France	Recyclage et Valorisation	3,6	492,0	495,6	495,6
R&V Royaume-Uni	Recyclage et Valorisation	370,1	-	370,1	345,9
R&V Europe du Nord	Recyclage et Valorisation	214,1	-	214,1	214,1
R&V Asie	Recyclage et Valorisation	180,4	12,7	193,1	179,3
R&V Australie	Recyclage et Valorisation	164,1	-	164,1	161,2
WTS	Environmental Tech & Solutions	1 828,3	21,2	1 849,5	1 694,1
Autres UGT (*goodwills* inférieurs individuellement à 100 millions d'euros)		76,0	179,5	255,5	231,0
Total		**3 845,2**	**1 063,8**	**4 909,0**	**4 663,7**

Les montants sont présentés après reclassement des *goodwills* des actifs classés comme détenus en vue de la vente (Voir Note 9.1 et Note 2.6).

9.3 Test de perte de valeur

L'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie *goodwill* (UGT) significatives font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la dernière visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre, du budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du *business plan*.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité Exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 1,6 % et 4,3 % selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre »[(1)] normatif (définition propre aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2021 sont compris entre 3,8 % et 6,9 %.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* se fonde sur trois scenarii (« low », « medium » et « high ») différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

En outre, à fin 2021 dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables, les prix de transactions actés entre les parties ont été utilisés (transactions avec Veolia et avec le Consortium, voir Note 2.1).

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les *goodwills* présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

(1) Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un Impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

Principales hypothèses utilisées sur les *goodwills* significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le *goodwill* est significatif :

Unités Génératrices de Trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
Eau France	DCF	4,3 %
Eau Europe du Sud	DCF	3,8 %
Eau Latam	DCF	6,1 %
Eau Amérique du Nord	multiples [a]	4,0 %
R&V France	DCF	4,3 %
R&V Royaume-Uni	DCF	4,3 %
R&V Europe du Nord	DCF	6,3 %
R&V Asie	DCF	6,8 %
R&V Australie	DCF	5,5 %
WTS	DCF	6,9 %

(a) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché.

9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
Eau France	27 %	- 18 %	- 18 %	27 %
Eau Europe du Sud	68 %	- 43 %	- 32 %	51 %
Eau Latam	49 %	- 36 %	- 34 %	47 %
R&V France	53 %	- 34 %	- 33 %	50 %
R&V Royaume-Uni	36 %	- 23 %	- 21 %	33 %
R&V Europe du Nord	19 %	- 15 %	- 13 %	16 %
R&V Asie	41 %	- 32 %	- 31 %	39 %
R&V Australie	18 %	- 13 %	- 12 %	16 %
WTS	59 %	- 48 %	- 48 %	59 %

Par ailleurs, le Groupe s'est assuré, en 2021, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5 %) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du *goodwill* des différentes UGT significatives.

9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des *goodwills* s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Éléments attribuables aux activités non poursuivies	31 décembre 2021 avant reclassement des éléments attribuables aux activités non poursuivies	1er janvier 2021
Eau	1 008,7	425,7	1 434,4	1 405,0
Recyclage et Valorisation	952,0	506,3	1 458,3	1 416,3
ETS	1 884,5	131,8	2 016,3	1 842,4
Total	**3 845,2**	**1 063,8**	**4 909,0**	**4 663,7**

Cette répartition est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Note 10 Immobilisations incorporelles

10.1 Variation des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
A. Valeur brute				
Au 31 décembre 2019	**906,4**	**6 227,6**	**2 193,0**	**9 327,0**
Acquisitions	32,5	180,6	63,0	276,1
Cessions	(116,6)	(295,2)	(7,2)	(419,0)
Écarts de conversion	(5,7)	(53,9)	(102,6)	(162,2)
Variations de périmètre [a]	(3,9)	(20,7)	(12,1)	(36,7)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(76,1)	-	(21,5)	(97,6)
Autres	68,3	8,0	(54,2)	22,1
Au 31 décembre 2020	**804,9**	**6 046,4**	**2 058,4**	**8 909,7**
Acquisitions	8,3	54,0	48,1	110,4
Cessions	(2,1)	(4,3)	(1,2)	(7,6)
Écarts de conversion	(0,1)	1,7	91,2	92,8
Variations de périmètre	(1,1)	-	(116,9)	(118,0)
Actifs des activités non poursuivies	(529,0)	(2 827,1)	(521,8)	(3 877,9)
Autres	26,7	10,3	(24,0)	13,0
Au 31 décembre 2021	**307,6**	**3 281,0**	**1 533,8**	**5 122,4**
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Au 31 décembre 2019	**(647,5)**	**(3 042,7)**	**(801,1)**	**(4 491,3)**
Amortissements	(78,1)	(312,1)	(83,9)	(474,1)
Pertes de valeur	(22,1)	(9,9)	(15,6)	(47,6)
Cessions	106,7	293,3	6,6	406,6
Écarts de conversion	4,4	20,3	22,6	47,3
Variations de périmètre [a]	3,5	20,7	5,3	29,5
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	71,9	-	17,7	89,6
Autres	(5,2)	(6,8)	7,1	(4,9)
Au 31 décembre 2020	**(566,4)**	**(3 037,2)**	**(841,3)**	**(4 444,9)**
Amortissements	(33,8)	(130,6)	(62,6)	(227,0)
Pertes de valeur	(0,6)	0,3	(3,4)	(3,7)
Cessions	1,8	4,0	1,2	7,0
Écarts de conversion	0,8	(1,0)	(25,2)	(25,4)
Variations de périmètre	1,5	-	60,6	62,1
Actifs des activités non poursuivies	371,7	1 671,3	357,3	2 400,3
Autres	1,1	(2,4)	(1,6)	(2,9)
Au 31 décembre 2021	**(223,9)**	**(1 495,6)**	**(515,0)**	**(2 234,5)**
C. Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2019	**258,9**	**3 184,9**	**1 391,9**	**4 835,7**
Au 31 décembre 2020	**238,5**	**3 009,2**	**1 217,1**	**4 464,8**
Au 31 décembre 2021	**83,7**	**1 785,4**	**1 018,8**	**2 887,9**

(a) En 2020, les variations de périmètre correspondaient à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Suède ainsi que de la société Essal au Chili filiale d'Aguas Andinas.

En 2021, les principales variations sont liées aux reclassements suite à l'application d'IFRS 5.

10.2 Informations sur les immobilisations incorporelles

Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (voir Notes 1.5.4.2, 1.5.6 et 1.5.13.4) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, ont une valeur de 78,5 millions d'euros contre 78,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2021.

Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant est en diminution au 31 décembre 2021 pour 90,5 millions d'euros contre 103,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette baisse se justifie par des reprises de provisions liées à l'accord de rapprochement entre SUEZ et Veolia (voir Note 2.1).

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives pour l'exercice 2021.

Note 11 Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèlement et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total immobilisations corporelles
A. Valeur brute								
Au 31 décembre 2019	**2 146,4**	**3 286,7**	**9 304,1**	**1 190,9**	**526,5**	**1 021,0**	**544,5**	**18 020,1**
Acquisitions	7,0	64,6	218,1	22,8	-	658,8	29,8	1 001,1
Cessions	(20,5)	(55,9)	(237,2)	(96,2)	-	-	(34,5)	(444,3)
Écarts de conversion	(44,1)	(88,9)	(429,0)	(10,4)	(2,9)	(37,1)	(18,7)	(631,1)
Variations de périmètre	(36,8)	(97,1)	(439,8)	(94,1)	(20,7)	(42,3)	(2,8)	(733,6)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(71,1)	(470,1)	(755,9)	(388,8)	(9,7)	(22,8)	(16,7)	(1 735,1)
Autres	61,0	114,5	610,5	2,4	26,3	(792,9)	(12,0)	9,8
Au 31 décembre 2020	**2 041,9**	**2 753,8**	**8 270,8**	**626,6**	**519,5**	**784,7**	**489,6**	**15 486,9**
Acquisitions	1,9	19,9	138,8	8,0	-	667,8	8,8	845,2
Cessions	(9,1)	(18,7)	(122,7)	(40,4)	-	-	(55,5)	(246,4)
Écarts de conversion	35,1	7,3	229,2	9,0	6,4	2,5	11,9	301,4
Variations de périmètre	(203,8)	(5,4)	(36,4)	(5,7)	(28,7)	10,1	(0,7)	(270,6)
Actifs des activités non poursuivies	(842,5)	(1 068,4)	(2 180,6)	(346,3)	(311,8)	(240,3)	(126,4)	(5 116,3)
Autres	20,7	(9,4)	417,5	11,3	(28,9)	(528,4)	12,5	(104,7)
Au 31 décembre 2021	**1 044,2**	**1 679,1**	**6 716,6**	**262,5**	**156,5**	**696,4**	**340,2**	**10 895,5**
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Au 31 décembre 2019	**(1 219,4)**	**(1 689,8)**	**(4 315,9)**	**(981,3)**	**(525,0)**	**(3,0)**	**(394,7)**	**(9 129,1)**
Amortissements	(66,3)	(120,9)	(388,0)	(59,1)	(0,4)	-	(60,2)	(694,9)
Pertes de valeur	(25,4)	(42,9)	(54,3)	(0,2)	-	(7,4)	-	(130,2)
Cessions	7,0	33,9	222,9	86,0	-	0,4	32,9	383,1
Écarts de conversion	20,0	28,9	124,3	7,2	2,9	0,2	12,5	196,0
Variations de périmètre	15,0	57,6	261,7	69,9	20,7	-	2,2	427,1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	19,1	303,5	495,2	336,9	9,3	2,6	14,5	1 181,1
Autres	(0,6)	2,4	32,1	1,9	(26,4)	(0,1)	26,7	36,0
Au 31 décembre 2020	**(1 250,6)**	**(1 427,3)**	**(3 622,0)**	**(538,7)**	**(518,9)**	**(7,3)**	**(366,1)**	**(7 730,9)**
Amortissements	(22,2)	(64,1)	(249,1)	(18,2)	(0,1)	-	(44,9)	(398,6)
Pertes de valeur	(0,1)	(1,2)	(2,8)	(0,1)	-	(3,0)	-	(7,2)
Cessions	7,0	12,9	107,5	34,7	-	0,4	54,3	216,8
Écarts de conversion	(30,1)	(3,9)	(57,1)	(6,9)	(6,4)	-	(7,2)	(111,6)
Variations de périmètre	147,9	(6,1)	9,7	(1,2)	28,8	(0,4)	0,6	179,3
Actifs des activités non poursuivies	575,1	740,2	1 525,5	315,1	311,1	6,2	106,3	3 579,5
Autres	1,0	32,9	(18,7)	1,4	28,8	(0,1)	22,7	68,0
Au 31 décembre 2021	**(572,0)**	**(716,6)**	**(2 307,0)**	**(213,9)**	**(156,7)**	**(4,2)**	**(234,3)**	**(4 204,7)**
C. Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2019	**927,0**	**1 596,9**	**4 988,2**	**209,6**	**1,5**	**1 018,0**	**149,8**	**8 891,0**
Au 31 décembre 2020	**791,3**	**1 326,5**	**4 648,8**	**87,9**	**0,6**	**777,4**	**123,5**	**7 756,0**
Au 31 décembre 2021	**472,2**	**962,5**	**4 409,6**	**48,6**	**(0,2)**	**692,2**	**105,9**	**6 690,8**

En 2021, hormis les reclassements suite à l'application d'IFRS 5, les principales variations correspondent aux acquisitions d'immobilisations en cours (+ 668 millions d'euros) réalisées aux États-Unis (+ 347 millions d'euros) et au Chili (+ 150 millions d'euros).

En 2020, les principales variations correspondaient aux acquisitions d'immobilisations en cours (+ 659 millions d'euros) réalisées aux États-Unis (+ 287 millions d'euros), en France (+ 170 millions d'euros) et au Chili (+ 109 millions d'euros).

En 2021, les variations de périmètre correspondent à la cession à Cleanaway d'actifs de post-collecte dans la région de dans le cadre de l'accord de rapprochement entre SUEZ et Veolia (voir Note 2.2).

Les « Écarts de conversion » sur la valeur nette des immobilisations corporelles ont été constatés :

- en 2021, sur le dollar américain (+ 267 millions d'euros), le peso chilien (- 123 millions d'euros) et la livre sterling (+ 18 millions d'euros) ;
- en 2020, sur le dollar américain (- 279 millions d'euros), le peso chilien (- 109 millions d'euros) et la livre sterling (- 18 millions d'euros).

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir dans des installations techniques que les tiers concernés s'engagent à leur livrer en contrepartie.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles pris par le Groupe s'élèvent à 657,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 478,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

12.1 Participations dans les coentreprises

Les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues à 50 % par le groupe SUEZ NWS Limited basé à Hong Kong et à 50 % par les collectivités locales concédantes. Compte tenu de l'intégration globale de SUEZ NWS Limited dans SUEZ, les titres de l'ensemble des coentreprises détenues (dont les joint-ventures chinoises précitées) sont mis en équivalence en fonction de leur taux de détention par SUEZ NWS Limited (50 % pour les joint-ventures chinoises) et représentent 652,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'autre participation significative au 31 décembre 2020, le groupe Suyu, n'est plus présentée en coentreprise au 31 décembre 2021. La finalisation, le 11 mai 2021, de l'acquisition de la participation de 50 % de NWS (NWS Holdings Limited) dans Suyu (voir Note 2.5) a porté la détention du Groupe dans cette dernière à 100 %. Par ailleurs, cette opération a entraîné le reclassement en « entreprise associées » de Derun Environnement, détenue à 25,1 %, et jusqu'alors classée en coentreprises à travers le groupe Suyu.

Néanmoins, ces participations faisant partie du périmètre des activités cédées au Consortium (voir Note 2.1), ont été reclassées en application de la norme IFRS 5.

	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Groupe SUEZ NWS Limited	31,8	579,5	(5,0)	(2,2)
Groupe Suyu	-	313,2	-	-
Autres	46,0	32,8	6,3	5,3
Total	**77,8**	**925,5**	**1,3**	**3,1**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

(en millions d'euros)	31 décembre 2021
Résultat net	1,3
Autres éléments du résultat global (OCI)	21,3
Résultat global	**22,6**

Bien que faisant partie du périmètre des « activités abandonnées » sont présentés ci-dessous les états financiers résumés (à 100 %) des joint-ventures chinoises mises en équivalence chez SUEZ NWS Limited d'une part, et du groupe Suyu, pour l'exercice 2020 uniquement, d'autre part, car ces participations restent les plus significatives au niveau du groupe SUEZ.

États de situations financières résumés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 Joint-ventures chinoises	31 décembre 2020 Joint-ventures chinoises	31 décembre 2020 Groupe Suyu [a]
Actifs non courants	1 514,5	1 347,0	844,4
Actifs courants	593,6	535,3	7,7
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	*289,8*	*266,5*	*7,7*
Total Actif	**2 108,1**	**1 882,3**	**852,1**
Capitaux propres part du Groupe	1 122,3	975,2	626,4
Participations ne donnant pas le contrôle	9,6	8,0	-
Total Capitaux propres	**1 131,9**	**983,2**	**626,4**
Passifs non courants	355,8	311,0	192,4
Passifs courants	620,4	588,1	33,3
Total Passif et Capitaux propres	**2 108,1**	**1 882,3**	**852,1**
Dividendes à 100 % versés au titre de l'exercice précédent	**39,3**	**63,2**	**-**

(a) En 2021, le Groupe, au travers de sa filiale SUEZ Asia, a racheté 50 % supplémentaires dans le groupe Suyu (voir Note 2.3). Suite à cette opération, SUEZ ne consolide plus le groupe Suyu en coentreprise. Désormais, SUEZ détient directement 25,1 % de Derun Environnement, entité classée dorénavant en participation dans les entreprises associées. Elle était auparavant classée en coentreprise à travers le groupe Suyu.

Le poste « Actifs non courants » de Suyu comprend les titres mis en équivalence « Derun Environnement » pour un montant de 809,4 millions d'euros fin 2020.

Comptes de résultat résumés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 Joint-ventures chinoises	31 décembre 2020 Joint-ventures chinoises	31 décembre 2020 Groupe Suyu
Chiffre d'affaires	601,2	541,1	-
Résultat opérationnel courant	116,1	111,7	(0,1)
Résultat net part du Groupe	90,9	70,5	2,9
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	1,0	1,1	-
Résultat net	**91,9**	**71,6**	**2,9 [a]**
Autres éléments du résultat global (OCI) [b]	96,2	(24,7)	(12,5)
Résultat global de l'exercice	**188,1**	**46,9**	**(9,6)**

(a) Quote-part de résultat de mise en équivalence de Derun Environnement dans le groupe Suyu.
(b) Ces montants correspondent à la variation des écarts de conversion.

12.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Participations dans les entreprises associées 31 décembre 2021	Participations dans les entreprises associées 31 décembre 2020	Quote-part de résultat net dans les entreprises associées 31 décembre 2021	Quote-part de résultat net dans les entreprises associées 31 décembre 2020 retraité [a]
Groupe Acea	-	624,3	-	-
Groupe Agbar	158,5	163,0	11,9	9,7
Autres (contributions individuelles inférieures à 10 % du total)	145,2	276,1	32,4	12,7
Total	**303,7**	**1 063,4**	**44,3**	**22,4**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

(en millions d'euros)	31 décembre 2021
Résultat net	44,3
Autres éléments du résultat global (OCI)	22,7
Résultat global	**67,0**

La variation du poste est expliquée par le reclassement de la participation dans Acea, détenue à 23,33 % par le groupe SUEZ, en « Actifs des activités non poursuivies ».

Au 31 décembre 2021, la participation dans Acea reste la plus significative au niveau du groupe SUEZ avec une valeur comptable dans l'état de situation financière consolidé, avant application d'IFRS 5, de 658,8 millions d'euros. La valeur boursière équivalente s'élève à 932,2 millions d'euros. Le groupe Acea est coté à la Bourse de Milan.

Les informations présentées ci-dessous pour le groupe Acea représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat résumés.

À la date de publication des comptes consolidés annuels 2021 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 du groupe Acea ne sont pas disponibles. Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 30 septembre 2021 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

États de situations financières résumés du groupe Acea

(en millions d'euros)	30 septembre 2021	31 décembre 2020
Actifs non courants	7 660,0	7 311,0
Actifs courants	2 736,4	2 362,6
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	*746,5*	*642,2*
Total Actif	**10 396,4**	**9 673,6**
Capitaux propres part du Groupe	2 067,9	1 964,9
Participations ne donnant pas le contrôle	381,7	358,4
Total Capitaux propres	**2 449,6**	**2 323,3**
Passifs non courants	5 614,3	4 839,0
Passifs courants	2 332,5	2 511,3
Total Passif et Capitaux propres	**10 396,4**	**9 673,6**
Dividendes à 100 % versés au titre de l'exercice précédent	**170,0**	**166,1**

Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois du groupe Acea

(en millions d'euros)	30 septembre 2021	30 septembre 2020
Chiffre d'affaires	2 765,8	2 471,6
Résultat opérationnel brut	930,2	858,7
Résultat opérationnel	459,7	426,0
Résultat net part du Groupe	248,6	218,7
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	31,7	32,4
Résultat net	**280,3**	**251,1**
Autres éléments du résultat global	27,2	(3,2)
Résultat global de l'exercice	**307,5**	**247,9**

Note 13 Instruments financiers

13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres à la juste valeur	53,3	-	53,3	107,9	-	107,9
Prêts et créances au coût amorti	797,5	3 608,8	4 406,3	712,2	4 401,3	5 113,5
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	797,5	828,1	1 625,6	712,2	77,0	789,2
Clients et autres débiteurs	-	2 780,7	2 780,7	-	4 324,3	4 324,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	40,7	66,8	107,5	146,5	151,3	297,8
Instruments financiers dérivés	40,7	35,4	76,1	146,5	96,4	242,9
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	31,4	31,4	-	54,9	54,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	5 472,6	5 472,6	-	5 319,6	5 319,6
Placements financiers liquides	-	216,2	216,2	-	213,7	213,7
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	5 256,4	5 256,4	-	5 105,9	5 105,9
Total	**891,5**	**9 148,2**	**10 039,7**	**966,6**	**9 872,2**	**10 838,8**

13.1.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les mouvements sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
Au 31 décembre 2020	**83,7**	**24,2**
Acquisitions	1,4	1,5
Cessions (valeur comptable cédée)	(0,1)	(1,9)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	1,8	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	1,3
Variations de périmètre, change et divers	(20,3)	0,3
Actifs des activités non poursuivies	(38,5)	(0,1)
Au 31 décembre 2021	**28,0**	**25,3**

Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI détenus par le Groupe au 31 décembre 2021 sont des titres non cotés.

La valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat détenus par le Groupe soit 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, se répartit entre 21,7 millions d'euros de titres cotés et 3,6 millions d'euros de titres non cotés.

13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 Non courant	Courant	Total	31 décembre 2020 Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	**797,5**	**828,1**	**1 625,6**	**712,2**	**77,0**	**789,2**
Prêts aux sociétés affiliées [a]	659,9	791,8	1 451,7	362,3	29,6	391,9
Autres créances au coût amorti	-	0,3	0,3	0,3	2,5	2,8
Créances de concessions	137,6	36,0	173,6	349,6	44,3	393,9
Créances de location financement	-	-	-	-	0,6	0,6
Clients et autres débiteurs	**-**	**2 780,7**	**2 780,7**	**-**	**4 324,3**	**4 324,3**
Total	**797,5**	**3 608,8**	**4 406,3**	**712,2**	**4 401,3**	**5 113,5**

(a) Ce poste comprend notamment des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 174,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 après reclassement au titre de l'application d'IFRS 5 sur les activités poursuivies, contre 232,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	31 décembre 2020 Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	1 827,4	(201,8)	1 625,6	973,9	(184,7)	789,2
Clients et autres débiteurs	2 999,6	(218,9)	2 780,7	4 840,9	(516,6)	4 324,3
Total	**4 827,0**	**(420,7)**	**4 406,3**	**5 814,8**	**(701,3)**	**5 113,5**

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

(en millions d'euros)	Intérêts	Évaluation ultérieure à l'acquisition Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2020	55,8	(2,3)	(243,2)
Au 31 décembre 2021	**37,8**	**0,2**	**18,1**

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 1.5.9.1).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières consolidées.

13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste constitué des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés s'analyse comme suit :

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	**40,7**	**35,4**	**76,1**	**146,5**	**96,4**	**242,9**
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1)	37,0	21,7	58,7	143,5	73,2	216,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (voir Note 14.1.1.2)	-	0,1	0,1	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments [(a)]	3,7	13,6	17,3	3,0	23,2	26,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	**-**	**31,4**	**31,4**	**-**	**54,9**	**54,9**
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (voir Note 13.3.1)	-	31,4	31,4	-	54,9	54,9
Total	**40,7**	**66,8**	**107,5**	**146,5**	**151,3**	**297,8**

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour 0,7 million d'euros au 31 décembre 2021, contre - 0,1 million d'euros au 31 décembre 2020.

Les instruments dérivés sur matières premières (analysés en Note 14.1.1) et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN) ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (voir Note 13.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2021 n'est pas significatif.

13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 14.

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 5 472,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 5 319,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, il comprend essentiellement des dépôts à terme pour 1 423,7 millions d'euros contre 1 323,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 et des disponibilités pour 3 489,8 millions d'euros (3 919,9 millions d'euros au 31 décembre 2020), dont 216,2 millions d'euros de placements financiers liquides (intérêts courus non compris) et les comptes courants avec des activités non poursuivies pour 519,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2021 s'établit à 12,5 millions d'euros contre 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers donnés en garantie	32,2	7,5

13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers et les autres passifs financiers ;
- ou en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers, ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	11 479,7	2 817,3	14 297,0	10 990,0	2 956,6	13 946,6
Dette de location	555,1	153,9	709,0	975,5	255,6	1 231,1
Instruments financiers dérivés	9,0	48,2	57,2	4,9	36,2	41,1
Fournisseurs et autres créanciers	-	1 857,3	1 857,3	-	3 263,2	3 263,2
Autres passifs financiers	15,7	-	15,7	37,6	-	37,6
Total	**12 059,5**	**4 876,7**	**16 936,2**	**12 008,0**	**6 511,6**	**18 519,6**

13.2.1 Dettes financières

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	10 158,1	689,6	10 847,7	9 937,2	879,5	10 816,7
Titres négociables à court terme	-	265,0	265,0	-	747,0	747,0
Tirages sur facilités de crédit	336,2	7,7	343,9	405,7	11,3	417,0
Emprunts sur location financement				-	-	-
Autres emprunts bancaires	516,1	41,3	557,4	524,2	85,0	609,2
Autres emprunts	521,0	82,1	603,1	67,6	72,6	140,2
Emprunts (montants bruts)	**11 531,4**	**1 085,7**	**12 617,1**	**10 934,7**	**1 795,4**	**12 730,1**
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	1 672,7	1 672,7	-	1 084,7	1 084,7
Encours des dettes financières	**11 531,4**	**2 758,4**	**14 289,8**	**10 934,7**	**2 880,1**	**13 814,8**
Impact du coût amorti	(54,1)	48,7	(5,4)	(47,2)	57,3	10,1
Impact de la couverture de juste valeur	2,4	10,2	12,6	102,5	19,2	121,7
Dettes financières	**11 479,7**	**2 817,3**	**14 297,0**	**10 990,0**	**2 956,6**	**13 946,6**

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2021, à 15 366,6 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 14 297,0 millions d'euros (analyse de la juste valeur par niveau en Note 13.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 « Endettement financier net ».

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Flux cash	Flux non cash					31 décembre 2021
			Effet change	Variation de périmètre	Éléments classés comme activités non poursuivies	Variation de juste valeur et coût amorti	Divers	
Emprunts obligataires	10 816,7	16,0	97,8	-	(82,8)	-	-	10 847,7
Titres négociables à court terme	747,0	(482,0)	-	-	-	-	-	265,0
Tirages sur facilités de crédit	417,0	(69,8)	9,7	-	(13,0)	-	-	343,9
Autres emprunts bancaires	609,2	146,2	(12,1)	-	(185,9)	-	-	557,4
Autres emprunts	140,2	52,6	6,4	0,8	(77,2)	-	480,3	603,1
Emprunts (montants bruts)	**12 730,1**	**(337,0)**	**101,8**	**0,8**	**(358,9)**	**-**	**480,3**	**12 617,1**
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie [a]	1 084,7	211,1	20,7	(112,4)	(61,3)	-	529,9	1 672,7
Encours des dettes financières	**13 814,8**	**(125,9)**	**122,5**	**(111,6)**	**(420,2)**	**-**	**1 010,2**	**14 289,8**
Impact du coût amorti	10,1	(8,4)	(0,1)	0,1	(0,7)	(5,3)	(1,1)	(5,4)
Impact de la couverture de juste valeur	121,7	-	-	-	-	(109,1)	-	12,6
Dettes financières	**13 946,6**	**(134,3)**	**122,4**	**(111,5)**	**(420,9)**	**(114,4)**	**1 009,1**	**14 297,0**
Dettes de location	**1 231,1**	**(164,0)**	**21,9**	**(10,5)**	**(505,3)**	**(15,1)**	**150,9**	**709,0**

(a) La variation des découverts bancaires exigibles sur demande tels que définis par la norme IAS 7.8, n'impacte pas la rubrique « Nouveaux emprunts et dettes financières » de l'état des flux de trésorerie consolidés pour un montant de 36 millions d'euros, mais est néanmoins prise en compte dans les flux cash 2021 des dettes financières.

13.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	7,7	14,4	22,1	0,3	24,1	24,4
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	31,3	31,3	-	2,4	2,4
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments [a]	1,3	2,5	3,8	4,6	9,7	14,3
Total	**9,0**	**48,2**	**57,2**	**4,9**	**36,2**	**41,1**

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour 1,9 million d'euros au 31 décembre 2021, contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs	1 741,7	3 008,9
Dettes sur immobilisations	115,6	254,3
Total	**1 857,3**	**3 263,2**

La juste valeur des postes fournisseurs et autres créanciers est égale à leur valeur comptable inscrite dans les états de situations financières consolidés.

13.2.4 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes sur acquisition de titres	8,5	4,1
Autres passifs financiers [a]	7,2	33,5
Total	**15,7**	**37,6**

(a) dont 25,3 millions d'euros en 2020 liés au financement de l'extension d'un centre d'enfouissement en Australie ; ce centre fait partie des activités australiennes cédées à Cleanaway en 2021.

13.3 Endettement financier net

13.3.1 Endettement financier net par nature

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	11 531,4	2 758,4	14 289,8	10 934,7	2 880,1	13 814,8
Impact du coût amorti [a]	(54,1)	48,7	(5,4)	(47,2)	57,3	10,1
Impact de la couverture de juste valeur [b]	2,4	10,2	12,6	102,5	19,2	121,7
Dettes financières	**10 479,7**	**2 817,3**	**14 297,0**	**10 990,0**	**2 956,6**	**13 946,6**
Dettes de location	**555,1**	**153,9**	**709,0**	**975,5**	**255,6**	**1 231,1**
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif [c]	7,7	14,4	22,1	0,3	24,1	24,4
Dette brute	**12 042,5**	**2 985,6**	**15 028,1**	**11 965,8**	**3 236,3**	**15 202,1**
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(31,4)	(31,4)	-	(54,9)	(54,9)
Placements financiers liquides	-	(216,2)	(216,2)	-	(213,7)	(213,7)
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(5 256,4)	(5 256,4)	-	(5 105,9)	(5 105,9)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif [c]	(37,0)	(21,7)	(58,7)	(143,5)	(73,2)	(216,7)
Trésorerie active	**(37,0)**	**(5 525,7)**	**(5 562,7)**	**(143,5)**	**(5 447,7)**	**(5 591,2)**
Endettement financier net	**12 005,5**	**(2 540,1)**	**9 465,4**	**11 822,3**	**(2 211,4)**	**9 610,9**
Encours des dettes financières	11 531,4	2 758,4	14 289,8	10 934,7	2 880,1	13 814,8
Dette de location	555,1	153,9	709,0	975,5	255,6	1 231,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(31,4)	(31,4)	-	(54,9)	(54,9)
Placements financiers liquides	-	(216,2)	(216,2)	-	(213,7)	(213,7)
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(5 256,4)	(5 256,4)	-	(5 105,9)	(5 105,9)
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	**12 086,5**	**(2 591,7)**	**9 494,8**	**11 910,2**	**(2 238,8)**	**9 671,4**

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.
(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.
(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

13.3.2 Émissions de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

L'encours de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (« TSSDI ») est de 1 600 millions d'euros. Cet encours n'est pas comptabilisé dans l'endettement financier puisqu'il réunit les conditions prévues par IAS 32 pour être comptabilisé en capitaux propres.

13.3.3 Émissions obligataires et émissions de titres négociables à court terme

En 2021, SUEZ a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 millions d'euros zéro coupon et avec une date de maturité au 9 juin 2026.

SUEZ dispose d'un programme de titres négociables à court terme (« TNCT »). Au 31 décembre 2021, l'encours de TNCT est de 265,0 millions d'euros.

Les TNCT sont comptabilisés en dette financière courante. Cependant, la politique du Groupe est d'adosser l'ensemble des TNCT à des lignes de crédit confirmées disponibles. Ainsi, le refinancement des TNCT est assuré même en cas de fermeture du marché monétaire.

Au 31 décembre 2021, l'encours de TNCT est entièrement couvert par des lignes de crédit confirmées disponibles à plus d'un an.

13.3.4 Variation de l'endettement financier net

En 2021, l'endettement financier net a diminué de 145,5 millions d'euros. Cette variation est notamment liée :

- au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires de SUEZ pour un montant de 415,5 millions d'euros ;
- au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 127,4 millions d'euros ;
- au paiement des coupons sur les différentes souches de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 37,9 millions d'euros ;
- aux acquisitions des intérêts minoritaires en Chine pour 394,9 millions d'euros (voir Note 2.3) ;

- à l'augmentation de capital liée à la réalisation en mars 2021 du plan Sharing 2021 pour un montant net de frais de 159,6 millions d'euros ;
- à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Europe du Nord pour 930,5 millions d'euros ;
- à la cession de centres d'enfouissement et stations de transfert à Cleanaway en Australie pour 310,9 millions d'euros ;
- à l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 119,5 millions d'euros ;
- aux effets de change qui contribuent à l'augmentation de l'endettement financier net à hauteur de 244,4 millions d'euros.

13.3.5 Ratio d'endettement

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Endettement financier net [a]	9 097,2	9 748,6
Total Capitaux propres	8 450,7	8 049,4
Ratio d'endettement	**107,7 %**	**121,1 %**

(a) En décembre 2021, comme en décembre 2020, le montant de l'endettement financier net est présenté avant tout impact lié à l'application de la norme IFRS 5 (voir Note 1.2.4).

13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

13.4.1 Actifs financiers

Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 21,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2021, la variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
Au 31 décembre 2020	**83,7**	**3,2**
Acquisitions	1,4	1,5
Cessions (valeur comptable cédée)	(0,1)	(1,9)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	1,8	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	-
Variations de périmètre, change et divers	(20,3)	0,9
Actifs des activités non poursuivies	(38,5)	(0,1)
Au 31 décembre 2021	**28,0**	**3,6**

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2021 s'élève à 1 625,6 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, aucune couverture n'a été mise en place.

Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2021 pour 76,1 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2021 s'élève à 31,4 millions d'euros sont de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

13.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.9.2 et 1.5.9.3) :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
(en millions d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	**15 366,6**	**9 135,2**	**6 231,4**		**15 520,0**	**9 265,7**	**6 254,3**	
Instruments financiers dérivés	**57,2**		**57,2**		**41,1**		**41,1**	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	22,1		22,1		24,4		24,4	
Instruments financiers sur les matières premières	31,3		31,3		2,4		2,4	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	3,8		3,8		14,3		14,3	
Total	**15 423,8**	**9 135,2**	**6 288,6**	**-**	**15 561,1**	**9 265,7**	**6 295,4**	**-**

Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, SUEZ souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
(en millions d'euros)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut [a]	76,0	(25,9)	0,1	(31,3)	242,9	(38,7)	-	(2,4)
Montant après compensation	**55,4**	**(5,3)**	**(0,3)**	**(30,9)**	**239,2**	**(35,0)**	**-**	**(2,4)**

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 8 « Trésorerie et Capitaux » du Document d'Enregistrement Universel.

14.1 Risques de marché

14.1.1 Risque de marché sur matières premières

14.1.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (cash-flow *hedge*) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IFRS 9, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.1.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2021 et 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	0,1	-	31,3	-	-	-	2,4	-
Total	**0,1**	**-**	**31,3**	**-**	**-**	**-**	**2,4**	**-**

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Pétroles	**0,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Swaps	0,1	-	-	-	-	-	-	
Électricité	**-**	**-**	**31,3**	**-**	**-**	**-**	**2,4**	**-**
Swaps	-	-	31,3	-	-	-	2,4	-
Total	**0,1**	**-**	**31,3**	**-**	**-**	**-**	**2,4**	**-**

14.1.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Chili, en Chine et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change, *cross currency swaps*...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

14.1.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	78 %	61 %	78 %	67 %
Zone USD	10 %	18 %	8 %	15 %
Zone GBP	2 %	4 %	2 %	4 %
CLP (Peso chilien)	9 %	9 %	9 %	8 %
HKD (Dollar de Hong-Kong)	0 %	8 %	0 %	2 %
Autres devises	1 %	0 %	3 %	4 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Endettement financier net

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	77 %	51 %	79 %	61 %
Zone USD	13 %	26 %	11 %	23 %
Zone GBP	3 %	5 %	3 %	5 %
CLP (Peso chilien)	12 %	12 %	11 %	9 %
HKD (Dollar de Hong-Kong)	0 %	12 %	- 1 %	2 %
Autres devises	- 5 %	- 6 %	- 3 %	0 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

14.1.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture. Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, il n'y a pas d'instrument qualifié de couverture d'investissement net.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro générerait un gain ou une perte de 8,5 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, il n'y a pas de passifs financiers (dettes et dérivés) qualifié de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro ne générerait donc pas d'impact négatif ou positif en capitaux propres au titre des couvertures d'investissement net.

14.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des *swaps*), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar américain, en livre sterling, en peso chilien et en dollar de Hong Kong qui représentent 100 % de l'endettement net au 31 décembre 2021.

14.1.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	16 %	37 %	19 %	32 %
Fixe	77 %	56 %	74 %	61 %
Fixe indexé à l'inflation	7 %	7 %	7 %	7 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Endettement financier net

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	- 36 %	- 2 %	- 36 %	- 14 %
Fixe	125 %	91 %	124 %	102 %
Fixe indexé à l'inflation	11 %	11 %	12 %	12 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

La dette indexée à l'inflation correspond exclusivement à des titres émis par Aguas Andinas au Chili. Il s'agit d'emprunts obligataires à taux fixe en Unidad de Fomento (unité monétaire chilienne ajustée de l'inflation).

14.1.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, y compris la dette indexée à l'inflation, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, un gain ou une perte de 1,2 million d'euros.

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, une perte de 0,9 million d'euros liée à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait à contrario un gain de 0,9 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 1,9 million d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières consolidés. À contrario, une diminution de 1 % générerait une perte de 1,8 million d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1 %) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

14.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en millions d'euros)	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	(0,2)	5,3	(0,2)	95,0
Couverture des flux de trésorerie	0,1	1,5	(0,1)	8,6
Dérivés non qualifiés de couverture	6,3	3 132,0	54,7	2 219,3
Total	**6,2**	**3 138,8**	**54,4**	**2 322,9**

Dérivés de taux

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en millions d'euros)	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	29,0	2 864,7	140,0	1 962,9
Couverture des flux de trésorerie	(1,9)	61,3	(3,2)	86,8
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Total	**27,1**	**2 926,0**	**136,8**	**2 049,7**

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variable.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2021, l'impact net des couvertures de juste valeur, y compris les soultes et les primes de rachat, enregistré au compte de résultat s'élève à 1,6 million d'euros.

Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2021 *(en millions d'euros)*	Total	2022	2023	2024	2025	2026	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(1,8)	0,1	(0,5)	(1,2)	-	-	(0,2)

Au 31 décembre 2020 *(en millions d'euros)*	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(3,3)	(0,1)	-	(1,0)	(1,7)	-	(0,5)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2021 est de 6,4 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est nulle.

14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark-to-Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

14.2.1 Activités opérationnelles

Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés [a]	Actifs non dépréciés non échus	
(en millions d'euros)	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
Au 31 décembre 2021	141,0	6,2	30,7	177,9	267,1	2 554,6	2 999,6
Au 31 décembre 2020	235,3	37,8	81,6	354,7	742,5	3 743,7	4 840,9

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ constituent des matrices de risques de non recouvrement sur leurs créances commerciales par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour les matrices au moins une fois par an et les utilisent pour calculer les dépréciations en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients (voir Note 1.5.9.1).

Évolutions du poste dépréciations clients et autres débiteurs :

(en millions d'euros)	Dépréciations clients et autres débiteurs
Au 31 décembre 2020	**(516,6)**
Dotations liées à risques crédits supplémentaires	(32,9)
Reprises pour excédent/extinction du risque	90,5
Reprises par la contrepartie des pertes irrécouvrables	15,1
Effets de périmètre, change et divers	26,7
Actifs des activités non poursuivies	198,3
Au 31 décembre 2021	**(218,9)**

Autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

14.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors instruments de capitaux propres, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 7 739,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 10 730,9 millions d'euros au 31 décembre 2020).

14.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en Note 1.5.9.1, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

(en millions d'euros)	Pas d'impayés/ pas de dépassement d'échéances de plus de 60 jours	Impayés/ dépassements d'échéances de 60 à 180 jours	Dépassements d'échéances de plus de 180 jours	31 décembre 2021 Total
Prêts, créances et dépôts et cautionnements – valeur brute	1 613,5	1,6	210,8	1 825,9
Prêts, créances et dépôts et cautionnements – perte de valeur	(197,5)	(1,5)	(2,8)	(201,8)

L'encours brut des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de coût amorti (1,4 million d'euros).

L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 13.1.2 « Prêts et créances au coût amorti ».

14.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (*credit default swap*, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2021, les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
Risque de contrepartie lié aux activités de placement	Total	Investment Grade [a]	Sans notation [b]	Non Investment Grade [b]	Total	Investment Grade [a]	Sans notation [b]	Non Investment Grade [b]
Pourcentage de l'exposition	5 049,1	97 %	2 %	1 %	5 524,0	95 %	4 %	1 %

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.
(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

14.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

14.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2021, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 5 562,7 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 5 472,6 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 31,4 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 58,7 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2021 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 3 701,6 millions d'euros dont 343,9 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 3 357,7 millions d'euros, dont 216,4 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2021.

87 % des lignes de crédit totales et 89 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Au 31 décembre 2021, les ressources bancaires représentent 7,1 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux (emprunts obligataires pour 86,0 % et billets de trésorerie pour 2,1 %) représentent 88,1 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (5 472,6 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (31,4 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (1 672,7 millions d'euros), s'élève à 3 831,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 4 289,8 millions au 31 décembre 2020.

14.3.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2021 *(en millions d'euros)*	Total	2022	2023	2024	2025	2026	> 5 ans
Emprunts obligataires	10 847,7	689,6	437,6	503,9	1 072,7	802,2	7 341,7
Titres négociables à court terme	265,0	265,0	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	343,9	7,7	3,1	333,1	-	-	-
Autres emprunts bancaires	557,4	41,3	160,1	132,1	60,8	4,1	159,0
Autres emprunts	603,1	82,1	511,5	1,0	1,0	1,0	6,5
Emprunts	**12 617,1**	**1 085,7**	**1 112,3**	**970,1**	**1 134,5**	**807,3**	**7 507,2**
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	1 672,7	1 672,7					
Encours des dettes financières	**14 289,8**	**2 758,4**	**1 112,3**	**970,1**	**1 134,5**	**807,3**	**7 507,2**
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	(31,4)	(31,4)	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	(216,2)	(216,2)	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 256,4)	(5 256,4)	-	-	-	-	-
Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	**8 785,8**	**(2 745,6)**	**1 112,3**	**970,1**	**1 134,5**	**807,3**	**7 507,2**

Au 31 décembre 2020 *(en millions d'euros)*	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Encours des dettes financières	**13 814,8**	**2 880,9**	**779,2**	**673,2**	**1 011,7**	**1 157,8**	**7 312,0**
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	(54,9)	(54,9)	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	(213,7)	(213,7)	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 105,9)	(5 105,9)	-	-	-	-	-
Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	**8 440,3**	**(2 493,6)**	**779,2**	**673,2**	**1 011,7**	**1 157,8**	**7 312,0**

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2021 *(en millions d'euros)*	Total	2022	2023	2024	2025	2026	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 197,0	283,0	248,6	230,3	180,8	160,2	1 094,1

Au 31 décembre 2020 *(en millions d'euros)*	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 310,9	312,1	283,5	240,2	222,4	172,2	1 080,5

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2021 *(en millions d'euros)*	**Total**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**> 5 ans**
Dérivés (hors matières premières)	28,1	21,6	18,0	7,6	(0,7)	(0,1)	(18,3)

Au 31 décembre 2020 *(en millions d'euros)*	**Total**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**> 5 ans**
Dérivés (hors matières premières)	(183,1)	(62,9)	(26,9)	(24,4)	(20,3)	(16,4)	(32,2)

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	**Total**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**> 5 ans**
Au 31 décembre 2021	3 357,7	216,4	148,7	287,6	155,0	2 500,0	50,0

(en millions d'euros)	**Total**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**> 5 ans**
Au 31 décembre 2020	3 365,0	234,4	190,1	48,3	237,3	2 654,9	-

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un *club deal* multidevises de 2,5 milliards d'euros (échéance 2025).

Au 31 décembre 2021, aucune contrepartie ne représentait plus de 5 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2021, les instruments de capitaux propres à la juste valeur détenus par le Groupe s'élèvent à 53,3 millions d'euros (voir Note 13.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 2,2 millions d'euros sur le résultat du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

Note 15 Informations relatives aux contrats de location

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

15.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installation technique, et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	**130,1**	**648,6**	**87,2**	**534,0**	**5,9**	**1 405,8**
Entrées d'actifs	24,0	87,8	36,6	194,7	3,3	346,4
Pertes de valeur	(3,1)	(1,4)	-	-	-	(4,5)
Dotation aux amortissements	(11,4)	(113,4)	(28,2)	(168,7)	(2,5)	(324,2)
Résiliations	(5,3)	(8,4)	(1,2)	(8,8)	-	(23,7)
Variations de périmètre	(4,0)	(12,0)	(1,1)	(17,6)	-	(34,7)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(18,0)	(69,7)	(17,9)	(72,1)	(2,8)	(180,5)
Change et divers	(0,4)	(8,8)	(2,5)	(4,9)	-	(16,6)
Au 31 décembre 2020	**111,9**	**522,7**	**72,9**	**456,6**	**3,9**	**1 168,0**
Entrées d'actifs	11,8	27,3	28,6	69,4	16,7	153,8
Pertes de valeur	-	(0,1)	(0,2)	-	-	(0,3)
Dotation aux amortissements	(5,6)	(63,0)	(18,4)	(65,4)	(0,5)	(152,9)
Résiliations	(5,5)	(2,8)	(0,9)	(6,0)	-	(15,2)
Variations de périmètre	0,4	(10,0)	(3,0)	(4,1)	(1,0)	(17,7)
Actifs des activités non poursuivies	(43,6)	(165,0)	(11,0)	(268,9)	(2,0)	(490,5)
Change et divers	1,4	6,0	1,7	4,8	0,8	14,7
Au 31 décembre 2021	**70,8**	**315,1**	**69,7**	**186,4**	**17,9**	**659,9**

15.2 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les éléments suivants continuent à être présentés en charges locatives :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020 retraité [(a)]
Contrats de location à court terme	60,1	61,0
Contrats de location à faible valeur	9,4	6,9
Charges sur loyers variable	6,2	6,2
Autres	16,8	13,1
Total	**92,5**	**87,2**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

15.3 Dette de location

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2021 *(en millions d'euros)*	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
Dette de location	709,0	153,9	122,5	99,1	68,6	41,6	223,3

Au 31 décembre 2020 *(en millions d'euros)*	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà de 2025
Dette de location	1 231,1	255,6	206,8	173,3	136,9	86,2	372,3

La dette de location liée aux contrats précédemment classés en location financement est désormais intégrée dans la dette de location et s'élève à 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 17,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les actifs loués restent comptabilisés en immobilisations corporelles.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Remboursement de la dette de location	164,0	331,5
Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs	17,3	28,8
Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS 16	92,5	149,0
Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location	**273,8**	**509,3**

15.4 Information sur les contrats de location simple – SUEZ bailleur

Ces contrats concernent principalement des installations de dessalement ou des unités mobiles de SUEZ WTS mises à la disposition des clients.

Valeur nette comptable des immobilisations données en location par catégorie.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Constructions	153,8	138,8
Équipements	57,5	54,3
Total	**211,3**	**193,1**

Les revenus locatifs sur l'exercice 2021 correspondent aux loyers minimaux et représentent 101,8 millions d'euros.

Les paiements minimaux futurs à recevoir, au titre de la location s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2021 *(en millions d'euros)*	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
Loyers minimaux futurs à recevoir	320,7	36,0	51,4	38,7	33,1	23,8	137,7

Au 31 décembre 2020 *(en millions d'euros)*	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà de 2025
Loyers minimaux futurs à recevoir	294,9	46,6	39,8	29,5	25,1	22,9	131,0

Note 16 Capitaux propres

16.1 Capital social

	Nombre d'actions			Valeur *(en milions d'euros)*		
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	Auto contrôle
Au 31 décembre 2019	**621 362 579**	**3 213 435**	**618 149 144**	**2 485,4**	**5 215,2**	**47,5**
Augmentation de capital suite à la finalisation de la mise en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (Sharing 2019)	9 970 050		9 970 050	39,9	68,3	
Réduction de capital suite à la finalisation de la mise en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (Sharing 2019)	(2 970 050)	(2 970 050)		(11,9)	(31,4)	(44,5)
Remboursement OCEANE		(18 724)	18 724			(0,2)
Achats et ventes d'actions propres		(37 500)	37 500			(0,5)
Au 31 décembre 2020	**628 362 579**	**187 161**	**628 175 418**	**2 513,4**	**5 252,1**	**2,3**
Augmentation de capital suite à la finalisation de la mise en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (Sharing 2021)	10 976 645		10 976 645	43,9	111,3	
Augmentation de capital lié aux actions de performance (Plan LTI 2018)	260 603		260 603	1,0	(1,0)	
Achats et ventes d'actions propres		(120 908)	120 908			(1,5)
Au 31 décembre 2021	**639 599 827**	**66 253**	**639 533 574**	**2 558,3**	**5 362,4**	**0,8**

16.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 30,2 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'AMF.

Le solde au 31 décembre 2021 est constitué exclusivement de SICAV.

16.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice, intègrent la réserve légale de la société SUEZ. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ représente 10 % du capital social, soit 255,8 millions d'euros. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

16.4 Distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total théorique en numéraire de 415,7 millions d'euros sur la base du nombre total d'actions au 31 décembre 2021.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1er semestre 2022, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2021, les états financiers à fin 2021 étant présentés avant affectation.

16.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Variation	31 décembre 2020
Couverture d'investissement net	(158,3)	(0,7)	(157,6)
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	(59,3)	37,0	(96,3)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	(29,0)	(24,7)	(4,3)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	31,3	3,0	28,3
Écarts de conversion	54,9	413,8	(358,9)
Total éléments recyclables	**(160,4)**	**428,4** [a]	**(588,8)**
dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	*8,0*	*27,5*	*(19,5)*
dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	*(6,0)*	*67,5*	*(73,5)*
Pertes et gains actuariels	(378,8)	101,1	(479,9)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	37,6	(15,8)	53,4
Instruments de capitaux propres	(101,2)	19,6	(120,8)
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	(0,8)	(0,8)	-
Total éléments non recyclables	**(443,2)**	**104,1** [b]	**(547,3)**
dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-
dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	*7,6*	*9,1*	*(1,5)*
Total	**(603,6)**	**532,5**	**(1 136,1)**

(a) Dont 38,5 millions d'euros au titre des activités non poursuivies.
(b) Dont - 128,2 millions d'euros au titre des activités non poursuivies.

Les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels, les impôts différés associés et les variations d'instruments de capitaux propres comptabilisées par les autres éléments du résultat global.

16.6 Titres super subordonnés

En juin 2014, SUEZ avait lancé une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, dits hybrides, d'une valeur de 500 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 3 %. Le 30 mars 2015, SUEZ avait lancé une autre émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres portaient intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans.

Le 19 avril 2017, SUEZ avait réalisé le placement de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette émission avait été réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de GE Water.

Le 12 septembre 2019, SUEZ avait procédé à une nouvelle émission de titres super subordonnés pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans. Les fonds levés avaient été notamment affectés au rachat des titres super subordonnés émis le 23 juin 2014 pour un montant de 352,1 millions d'euros.

Le 23 juin 2020, SUEZ a procédé au paiement de 152,3 millions d'euros au titre du remboursement de la souche 2014 résiduelle de titres super subordonnés à durée indéterminée (obligations hybrides) incluant le paiement du dernier coupon de 4,4 millions d'euros.

Il n'y a eu aucune nouvelle émission ou remboursement supplémentaire en 2021. L'encours reste stable à 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel.

16.7 Gestion du capital

SUEZ cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 17 Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » s'élèvent à 2 167,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 642,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Elles concernent principalement :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Groupe Agbar	788,9	868,9
WTS	662,6	610,7
SUEZ NWS	150,7	593,2

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, sur la contribution totale du groupe Agbar, 571,3 millions d'euros proviennent de la société opérationnelle Aguas Andinas cotée à la Bourse de Santiago de Chile (Chili). Cette société est consolidée au sein du groupe SUEZ en intégration globale au taux d'intérêt de 25,1 % par l'intermédiaire des entités suivantes :

- la société IAM, également cotée à la Bourse de Santiago de Chile, consolide Aguas Andinas par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % ;
- le groupe Agbar consolide la société holding IAM par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % ;
- enfin, SUEZ consolide le groupe Agbar par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 100 %.

La diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans SUEZ NWS résulte de l'acquisition de la participation de 42 % détenue par le groupe New World dans SUEZ NWS le 15 novembre 2021 (voir Note 2.3).

Sont présentés ci-après les états financiers consolidés résumés du groupe Aguas Andinas, extraits des données publiées (non auditées) les plus récentes soit au 30 septembre 2021.

États de situations financières résumés (à 100 %)

(en millions d'euros)	30 septembre 2021	31 décembre 2020
Actifs non courants	2 029,3	2 110,3
Actifs courants	307,4	346,2
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*196,3*	*200,4*
Total Actif	**2 336,7**	**2 456,5**
Capitaux propres part du Groupe	916,5	963,1
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Total Capitaux propres	**916,5**	**963,1**
Passifs non courants	1 151,6	1 213,9
Passifs courants	268,6	279,5
Total Passif et capitaux propres	**2 336,7**	**2 456,5**
Dividendes à 100 % versés au titre de l'exercice précédent	**71,8**	**56,5**
Taux de change clôture CLP/EUR	938,7	872,9

Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois (à 100 %)

(en millions d'euros)	30 septembre 2021	30 septembre 2020
Chiffre d'affaires	419,1	387,4
Résultat opérationnel courant	159,4	146,2
Résultat net part du Groupe	90,4	84,2
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	-	1,9
Résultat net	**90,4**	**86,1**
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de l'exercice	**90,4**	**86,1**
Taux de change moyen CLP/EUR	881,9	901,1

Note 18 Provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variations liées à la désactua-lisation [a]	Écarts de change	Provisions liées à des actifs des activités non poursuivies	Autres	31 décembre 2021
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	708,1	42,9	(88,1)	-	(2,3)	3,8	11,1	(371,6)	(77,0)	226,9
Risques sectoriels	53,0	35,9	4,8	(11,7)	0,4	-	(2,3)	(15,2)	-	64,9
Garantie	28,3	4,7	(2,8)	-	0,3	-	1,2	(9,4)	(1,6)	20,7
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	61,6	25,9	(10,8)	(2,8)	0,9	-	0,9	(42,5)	16,3	49,5
Reconstitution de sites	540,6	20,9	(17,9)	-	(68,9)	9,1	9,1	(302,4)	(0,1)	190,4
Restructurations	101,5	178,7	(81,4)	-	(0,1)	-	0,4	(18,9)	(4,5)	175,7
Autres risques	462,6	51,2	(58,0)	(3,6)	(63,1)	2,5	12,3	(116,6)	2,9	290,2
Total Provisions	**1 955,7**	**360,2**	**(254,2)**	**(18,1)**	**(132,8)**	**15,4**	**32,7**	**(876,6)**	**(64,0)**	**1 018,3**
Total provisions courantes	541,8	260,1	(144,5)	(15,1)	(35,7)	2,5	14,3	(121,5)	17,4	519,3
Total provisions non courantes	1 413,9	100,1	(109,7)	(3,0)	(97,1)	12,9	18,4	(755,1)	(81,4)	499,0

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Le montant total des provisions est en diminution de - 937,4 millions d'euros sur la période. Cette évolution provient principalement :

- du reclassement de - 876,6 millions d'euros de provisions en Passifs directement liés à des actifs des activités non poursuivies en application de la norme IFRS 5 (voir Note 1.2.4 et Note 2.6) ;
- d'un effet de variation de périmètre lié principalement à la cession d'activités australiennes à Cleanaway pour - 69,0 millions d'euros (voir Note 2.2.3) ;
- de la variation positive des écarts de change à hauteur de 32,7 millions d'euros essentiellement sur les USA (20,9 millions d'euros), sur le Royaume-Uni (6,5 millions d'euros), sur l'Australie (3,4 millions d'euros) et sur le Chili (- 4,5 millions d'euros).

Les principales autres variations correspondent à :

- la dotation de 108,0 millions d'euros en provision pour restructurations correspondant aux coûts de rapprochement des groupes SUEZ et Veolia ;
- la variation négative des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme en colonne « Autres » pour - 77,0 millions d'euros résultant principalement de la variation des écarts actuariels pour - 96,5 millions d'euros et du reclassement à l'actif de 16,5 millions d'euros (colonne « Autres » chez SUEZ Water Inc et WTS Canada au titre d'un excédent de régime ;
- la reprise d'une provision pour garantie de Passif de la filiale Aguas Andinas classée en « Reprises pour excédent » pour 11,7 millions d'euros.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021 :

(en millions d'euros)	(Reprises) nettes 2021	(Reprises) nettes 2020
Résultat des activités opérationnelles	93,1	106,2
Autres produits et charges financiers	15,4	46,7
Impôts	(5,2)	(29,3)
Total	**103,3**	**123,6**

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

18.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 19.

18.2 Risques sectoriels

Les provisions pour risques sectoriels couvrent principalement des risques sur des participations et des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

18.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

18.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- les coûts de traitement des lixiviats ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

18.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 31 décembre 2021, celles-ci incluent une provision de 34,7 millions d'euros correspondant à la mise à la juste valeur des contrats déficitaires suite à l'acquisition de WSN par SUEZ R&R Australia en 2010. Cette provision s'élevait à 70,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 19 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

19.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

L'IFRS IC a publié le 24 mai 2021 une décision relative au rythme de comptabilisation du coût normal de service dans les régimes à prestations définies ayant toutes les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- le montant des avantages dépend de l'ancienneté ;
- le montant de la prestation est plafonné, dès que le salarié atteint un certain nombre d'années de service.

SUEZ s'est conformé en 2021 à la décision de l'IFRIC.

La décision a été appliquée de façon rétroactive comme un changement de méthode comptable conformément aux termes d'IAS8. Elle a conduit à une réduction des provisions pour retraite de 10 millions d'euros par la contrepartie des capitaux propres à la date de première application.

19.1.1 Principaux régimes de retraites

► En France

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

Au 31 décembre 2021, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs, régimes dits de « 1991 » et « 1998 », fermés en 2019 en application de la loi Pacte, s'élève à 14 millions d'euros contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été cristallisés à la date du 4 juillet 2019. La duration de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 2 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (10 % de la dette brute au 31 décembre 2021).

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

► Aux États-Unis et au Canada

Aux États-Unis, il existe deux plans à prestations définies : le United Water Resources Inc. Retirement plan, fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2010 et le plan de pension United Water Environmental Services Pension qui concerne les salariés du secteur d'activité non régulé. Ce dernier a été fermé pour le personnel non-syndiqué en décembre 2010. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (SERP). Au 31 décembre 2021, la dette actuarielle relative à ces régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. s'élève à 510,2 millions d'euros contre 516,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. La duration de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. est de 14 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 85 % au 31 décembre 2021.

SUEZ Water Inc. s'engage également à prendre en charge une partie des frais de santé de ses retraités. Au 31 décembre 2021, la dette actuarielle correspondante s'élève à 104,5 millions d'euros contre 105,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les entités de SUEZ Water Technologies & Solutions, disposent de deux plans à prestations définies au Canada et aux États-Unis : le Pension Plan for Employees of *GE Water & Process Technologies Canada* et le Ionics Incorporated Retirement Plan aux États-Unis. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (Ionics Incorporated Supplemental Executive Retirement Plan). Au 31 décembre 2021, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions s'élève à 149,2 millions d'euros contre 148,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. La duration de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions Water est de 15 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 102 % au 31 décembre 2021.

Enfin, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401 (k), plan à cotisations définies, à leur personnel.

► Au Royaume-Uni

SUEZ R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Ils sont fermés aux nouveaux salariés engagés, à l'exception du *Sita Final Salary Pension Scheme*. SUEZ R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des *Local Government Pension Schemes* (LGPS), que SUEZ R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2021, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de SUEZ R&R UK s'élève à 155 millions d'euros contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2020. La duration de la dette actuarielle des régimes de SUEZ R&R UK est de 18 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 95 % au 31 décembre 2021.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définis est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Canada, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

19.1.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent

certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

19.2 Plans à prestations définies

19.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Total
Solde au 31 décembre 2019	**7,6**	**(823,9)**	**(816,3)**
Différence de change	(0,2)	22,2	22,0
Pertes et gains actuariels [a]	2,1	(59,4)	(57,3)
Effet de périmètre et divers	(15,9)	60,2	44,3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs associés	-	54,7	54,7
Charge de l'exercice [b]	12,4	(27,6)	(15,2)
Cotisations	0,1	65,7	65,8
Solde au 31 décembre 2020	**6,1**	**(708,1)**	**(702,0)**
Différence de change	0,7	(11,1)	(10,4)
Pertes et gains actuariels [a]	(0,7)	96,9	96,2
Effet de périmètre et divers	19,7	(18,1)	1,6
Actifs des activités non poursuivies	-	371,6	371,6
Charge de l'exercice [b]	(0,1)	(15,1)	(15,2)
Cotisations	0,6	57,0	57,6
Solde comptabilisé au 31 décembre 2021	**26,3**	**(226,9)**	**(200,6)**

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.
(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

L'impact sur l'exercice 2021 fait ressortir une charge de (15,2) millions d'euros. Les principales composantes de cette charge en 2021 sont présentées en Note 19.2.3.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à (413,1) millions d'euros au 31 décembre 2021 contre (530,1) millions d'euros au 31 décembre 2020. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion et hors effet d'impôt, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde d'ouverture	**(530,1)**	**(496,9)**
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année [a]	96,2	(57,3)
Variations de périmètre et autres [b]	20,8	24,1
Solde de clôture	**(413,1)**	**(530,1)**

(a) Sur avantages postérieurs à l'emploi.
(b) Correspond principalement à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Suède en 2020.

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

19.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe SUEZ, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

		31 décembre 2021				31 décembre 2020			
(en millions d'euros)		Retraites [a]	Autres avantages postérieurs à l'emploi [b]	Autres avantages à LT [c]	Total	Retraites [a]	Autres avantages postérieurs à l'emploi [b]	Autres avantages à LT [c]	Total
Variation de la dette actuarielle									
Dette actuarielle début de période		**(1 240,9)**	**(234,6)**	**(17,4)**	**(1 492,9)**	**(1 514,3)**	**(227,2)**	**(17,2)**	**(1 758,7)**
Coût normal		(19,7)	(2,0)	(0,8)	(22,5)	(35,9)	(3,7)	(1,5)	(41,1)
Intérêt sur la dette actuarielle		(17,6)	(2,1)	(0,2)	(19,9)	(30,0)	(5,9)	(0,2)	(36,1)
Cotisations versées		(0,9)	-	-	(0,9)	(1,4)	-	-	(1,4)
Modification de régime		(0,1)	-	-	(0,1)	16,2	-	0,4	16,6
Acquisitions/Cessions de filiales		(12,7)	0,2	(0,3)	(12,8)	45,0	-	(0,8)	44,2
Réductions/Cessations de régimes		31,3	-	-	31,3	67,3	0,4	0,2	67,9
Événements exceptionnels		-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels financiers		53,4	7,5	-	60,9	(97,3)	(26,4)	(0,1)	(123,8)
Pertes et gains actuariels démographiques		7,6	1,4	0,5	9,5	6,3	8,0	(0,2)	14,1
Prestations payées		39,3	4,1	0,7	44,1	55,5	9,7	1,2	66,4
Passifs directement liés à des actifs des activités non poursuivies		249,7	127,0	10,7	387,4	176,7	-	0,5	177,2
Autres		(63,0)	(8,4)	(0,3)	(71,7)	71,0	10,5	0,3	81,8
Dette actuarielle fin de période	**(A)**	**(973,6)**	**(106,9)**	**(7,1)**	**(1 087,6)**	**(1 240,9)**	**(234,6)**	**(17,4)**	**(1 492,9)**
Variation des actifs de couverture									
Juste valeur des actifs de couverture en début de période		**705,1**	**85,8**	**-**	**790,9**	**857,8**	**84,6**	**-**	**942,4**
Produit d'intérêts des actifs de couverture		13,8	2,3	-	16,1	19,1	3,0	-	22,1
Cotisations perçues		56,1	1,3	0,7	58,1	57,7	6,3	1,2	65,2
Acquisitions/Cessions de filiales		14,5	-	-	14,5				
Réductions/Cessations de régimes		(20,6)	-	-	(20,6)	(44,3)	-	-	(44,3)
Pertes et gains actuariels financiers		16,1	10,2	-	26,3	43,1	9,0	-	52,1
Prestations payées		(38,9)	(4,1)	(0,7)	(43,7)	(53,6)	(9,6)	(1,2)	(64,4)
Actifs des activités non poursuivies		(15,8)	-	-	(15,8)	(122,5)	-	-	(122,5)
Autres		53,8	7,4	-	61,2	(52,2)	(7,5)	-	(59,7)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	**(B)**	**784,1**	**102,9**	**-**	**887,0**	**705,1**	**85,8**	**-**	**790,9**
Couverture financière	**(A+B)**	**(189,5)**	**(4,0)**	**(7,1)**	**(200,6)**	**(535,8)**	**(148,8)**	**(17,4)**	**(702,0)**
Engagements nets de retraites		**(189,5)**	**(4,0)**	**(7,1)**	**(200,6)**	**(535,8)**	**(148,8)**	**(17,4)**	**(702,0)**
Total Passif		**(203,0)**	**(16,8)**	**(7,1)**	**(226,9)**	**(541,9)**	**(148,8)**	**(17,4)**	**(708,1)**
Total Actif		**13,5**	**12,8**	**-**	**26,3**	**6,1**	**-**	**-**	**6,1**

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.
(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.
(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

En 2021, les engagements nets de retraite sont en baisse de 501,4 millions d'euros. Cette évolution provient principalement du reclassement en « Actifs et passifs directement liés à des actifs des activités non poursuivies » des engagements nets portés par les entités concernées pour 371,6 millions d'euros (voir Note 19.2.1) et de la diminution des pertes et gains actuariels pour 96,2 millions d'euros.

En 2020, la baisse du montant des engagements s'expliquait principalement par :

- le reclassement en « Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs associés » des engagements nets portés par les entités destinées à être cédées en 2021 pour 54,7 millions d'euros ;
- la sortie pour 42,9 millions d'euros des engagements liés aux activités de Recyclage et Valorisation en Suède cédées en 2020 ;
- la révision des indices de revalorisation de différents régimes en France, aboutissant à une diminution des engagements de (27,8) millions d'euros.

19.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2021 et 2020 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	31 décembre 2020 retraité [a]
Coûts des services rendus de la période	(22,5)	(25,3)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(3,7)	(9,4)
Profits ou pertes actuariels	0,5	(0,7)
Coûts des services passés	(0,1)	4,9
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	10,6	13,9
Total	**(15,2)**	**(16,7)**
dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	*(11,4)*	*(7,2)*
dont comptabilisés en résultat financier	*(3,8)*	*(9,5)*

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4.).

19.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis *via* une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 038,3)	766,7	-	-	(271,6)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(18,1)	24,2	-	-	6,1
Plans non financés	(436,5)	-	-	-	(436,5)
Total 31 décembre 2020	**(1 492,9)**	**790,9**	**-**	**-**	**(702,0)**
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(782,1)	624,6	-	-	(157,5)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(236,1)	262,4	-	-	26,3
Plans non financés	(69,4)	-	-	-	(69,4)
			-	-	
Total 31 décembre 2021	**(1 087,6)**	**887,0**	**-**	**-**	**(200,6)**

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2021	2020
Placements actions	28 %	27 %
Placements obligations	51 %	53 %
Immobilier	3 %	3 %
Autres (y compris monétaires)	18 %	17 %
Total	**100 %**	**100 %**

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Asie Océanie	Autres
Placements actions	3 %	35 %	0 %	0 %
Placements obligations	77 %	46 %	0 %	0 %
Immobilier	0 %	4 %	0 %	0 %
Autres (y compris monétaires)	20 %	15 %	100 %	100 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

19.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation des engagements	2,4 %	1,8 %	2,2 %	2,5 %	0,9 %	1,1 %	2,4 %	1,9 %
Taux d'augmentation des salaires	3,1 %	2,7 %	2,5 %	3,6 %	1,6 %	1,6 %	3,0 %	2,8 %
Taux d'inflation	2,3 %	1,8 %	2,1 %	2,3 %	1,1 %	1,5 %	2,2 %	1,9 %
Durée résiduelle de service	14 ans	15 ans	11 ans	14 ans	8 ans	6 ans	13 ans	15 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

19.2.5.1 Taux d'actualisation et d'inflation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la duration de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2020, les taux à fin 2021 ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité, soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays dans lesquels il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost et Net Interest)*.

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 13 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 6 %.

19.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2021, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

	Zone Euro		Royaume-Uni		États-Unis		Reste du monde	
(en millions d'euros)	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets[(a)]	(75,4)	(2,4)	(7,1)	-	(80,4)	(5,8)	(24,3)	(5,2)
Taux d'actualisation des engagements	0,6 %	0,2 %	1,8 %	-	2,7 %	2,4 %	3,1 %	2,3 %
Taux d'augmentation des salaires	1,5 %	0,6 %	4,1 %	-	3,3 %	3,0 %	2,6 %	2,8 %
Taux d'inflation	1,2 %	0,6 %	3,1 %	-	2,3 %	2,5 %	1,7 %	1,5 %
Durée résiduelle de service	14 ans	8 ans	18 ans	-	14 ans	10 ans	12 ans	8 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier le Chili.

19.2.7 Versements attendus en 2022

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2022 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 55 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

19.3 Plans à cotisations définies

Courant 2021, le groupe SUEZ a comptabilisé une charge de 25,0 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

Note 20 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

		(Charge) de la période	
(en millions d'euros)	Note	2021	2020 [a]
Plans d'attribution d'actions et d'unités de performance [b]	20.1	(28,6)	(7,0)
Augmentations de capital réservées aux salariés [c]	20.2	(25,8)	0,5
Plans de rémunération à long terme [d]	20.3	(4,0)	7,8
Total		**(58,4)**	**1,3**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).
(b) En 2021, cette ligne comprend une charge complémentaire de - 17,7 millions d'euros liée à la revalorisation des unités de performance des plans 2019 et 2020 en application des dispositions du règlement de ces plans en cas de changement de contrôle de la société SUEZ S.A. avant la fin de la période d'acquisition des droits (conséquence du projet d'offre publique d'achat de Veolia S.A. sur les actions SUEZ S.A.).
(c) En 2021, la charge IFRS 2 directement liée à la décote sur augmentations de capital réservées aux salariés pour Sharing 2021 s'élève à - 24,5 millions d'euros. Cette ligne comprend également l'impact de la levée anticipée de l'indisponibilité des actions détenues par les salariés hors de France dans le cadre des plans Sharing 2017 et 2019 autorisée le 28 juillet 2021 par le Conseil d'Administration de SUEZ S.A., dans le cadre du projet d'offre publique d'achat de Veolia sur les actions SUEZ S.A. En 2020 et 2021, l'impact des *Share Appreciation Rights* est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9).
(d) En 2021, cette ligne comprend une dotation aux provisions sur les plans de rémunération à long terme pour - 1,7 million d'euros en application de la norme IAS 19. En 2020, cette ligne comprenait une reprise de provision pour 9,2 millions d'euros relative au plan de 2017 dont la période d'attribution était échue. Cette reprise de provision était la contrepartie du montant versé aux bénéficiaires et était inscrite dans les frais de personnel.

Ces charges sont comptabilisées conformément aux dispositions d'IFRS 2 et d'IAS 19 révisée.

Toutes les opérations et attributions effectuées en 2020 et sur les exercices antérieurs sont décrites dans la Note 20 aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020 du Document d'Enregistrement Universel.

20.1 Plans d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance

20.1.1 Dispositifs et attributions

Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance n'a été octroyé sur l'exercice.

20.1.2 Charges comptables

				(Charge) de la période	
(en millions d'euros)	Nombre d'actions attribuées	Solde à livrer au 31 décembre 2021	Juste valeur moyenne pondérée	2021	2020 [a]
Juillet 2018 – Plan d'actions de performance	719 785	-	6,2 €	(0,9)	(1,1)
Juillet 2018 – Plan d'unités de performance	517 855	-	7,2 €	1,8	(0,8)
Octobre 2019 – Plan d'unités de performance	1 885 750	1 642 989	19,7 €	(19,6)	(4,5)
Novembre 2020 – Plan d'unités de performance	1 767 500	1 724 048	19,7 €	(9,9)	(0,6)
Total	**4 890 890**	**3 367 037**		**(28,6)**	**(7,0)**

(a) Les données comparatives au 31 décembre 2020 ont été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

Les charges des plans, y compris les charges sociales, sont étalées sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres pour le plan actions de performance et en contrepartie des dettes sociales pour les plans d'unités de performance.

Le Conseil d'Administration de SUEZ S.A. du 28 juillet 2021 a levé les conditions de présence initiales des plans d'unités de performance octroyés en 2019 et 2020 afin que les versements aux bénéficiaires interviennent dans le mois suivant la clôture de l'offre publique d'achat de Veolia S.A. sur les actions SUEZ S.A ; il avait par ailleurs acté conformément aux dispositions du plan (en cas d'OPA) que les conditions de performance étaient atteintes à 100 %.

Les plans d'actions de performance et d'unités de performance octroyés en 2018 ont été acquis par les bénéficiaires respectivement le 30 septembre 2021 et le 31 octobre 2021.

Les dispositifs relatifs aux Plans d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance sont décrits en détail dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel et Documents de Référence de SUEZ.

20.2 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée en 2021 et en 2020 sur les plans en vigueur est la suivante :

			(Charge) de la période	
(en millions d'euros)			2021	2020 [a]
Plan SUEZ Sharing 2020	Décote en France	Janvier 2021	(24,5)	
Plan SUEZ Sharing 2019	Abondement international	Décembre 2019	(0,9)	(0,3)
Plan SUEZ Sharing 2019	*Share Appreciation Rights*	Décembre 2019	0,2	1,2
Plan SUEZ Sharing 2017	Abondement international	Décembre 2017	(0,7)	(0,3)
Plan SUEZ Sharing 2017	*Share Appreciation Rights*	Décembre 2017	0,1	(0,1)
Total [b]			**(25,8)**	**0,5**

(a) Les données du 31 décembre 2021 et du 31 décembre 2020 n'ont pas été retraitées du fait de l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4), compte tenu de la non matérialité de ces éléments en 2020.
(b) L'impact des *Share Appreciation Rights* est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2021 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à - 26,1 millions d'euros. En 2020, il s'élevait à - 0,7 million d'euros.

Les dispositifs relatifs aux Plans Sharing 2019, 2017 et 2014 sont décrits en détail dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel et Documents de Référence de SUEZ.

20.2.1 Plan Sharing 2021

Le 6 janvier 2021, SUEZ a lancé son cinquième plan d'actionnariat salarié dénommé Sharing 2021. Cette augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en France s'inscrit dans une politique de développement de l'actionnariat salarié.

Le 18 mars 2021 à l'issue de l'augmentation de capital résultant de la souscription des salariés français du Groupe, 10 976 645 actions de 4 euros de valeur nominale ont ainsi été créées.

La formule proposée était une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule portant sur la décote, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum.

20.2.1.1 Impacts comptables liés à l'augmentation de capital en France

Le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription/rétractation diminué de 15 %, soit 14,59 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes de SUEZ en contrepartie des capitaux propres. Pour la décote, la charge comptable correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que du gain d'opportunité implicitement supporté par SUEZ en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 0 % ;
- taux de financement pour un salarié : 0 % ;
- coût du prêt de titres : 0,80 % ;
- spread de volatilité : 1,92 %.

Il en résulte une charge totale de - 24,5 millions d'euros sur l'exercice 2021.

		Sharing Multiple
Montant souscrit *(millions d'euros)*		188,4
Nombre d'actions souscrites *(millions)*	(a)	11,0
valeur brute de l'avantage consenti *(€/action)*	b1	2,57
coût d'incessibilité pour le salarié *(€/action)*	b2	(0,68)
mesure du gain d'opportunité *(€/action)*	b3	0,33
Avantage consenti aux salariés *(€/action)**	(b) = b1+b2+b3	2,23
Charge comptabilisée	**- (a) X (b)**	**(24,5)**

* Lorsque l'avantage consenti aux salariés est négatif, celui-ci est ramené à 0.

L'abondement net dont bénéficie les salariés a été versé en numéraire par SUEZ et a été comptabilisé en charges de personnel.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de +/- 0,5 point de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

Sensibilité *(évolution de la charge en millions d'euros)*	Total
Augmentation du gain d'opportunité de + 0,5 %	(1,0)

20.3 Plans de rémunération à long terme

Au cours de l'exercice 2021, l'ensemble des plans de rémunération à long terme en cours a généré une charge de 4,0 millions d'euros (en tenant également compte du provisionnement des charges sociales).

Note 21 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24. Elles concernent les transactions avec les sociétés associées et coentreprises du groupe SUEZ.

Les rémunérations des principaux dirigeants (Comité Exécutif) sont présentées en Note 22.

En application d'IAS 24, Veolia et ses sociétés liées ne constituent pas des parties liées au groupe SUEZ.

Au 31 décembre 2021, ces transactions correspondent pour l'essentiel à des prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées dont le solde dans l'état de situation financière s'élève à 110,1 millions d'euros et dont les principales lignes sont :

- 35,6 millions d'euros avec des coentreprises dans les métiers de l'Eau en Europe ;
- 49,1 millions d'euros avec des sociétés associées en charge de la mise en service et de l'exploitation d'incinérateurs au Royaume-Uni ;
- enfin, 13,6 millions d'euros avec une coentreprise basée au Koweït pour le contrat de maintenance d'une usine de traitement de l'eau.

Note 22 Rémunération des membres du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe est composé de dix membres au 31 décembre 2021.

Leurs rémunérations (hors charges patronales) se décomposent de la façon suivante :

(en milllions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avantages à court terme	11,8	9,2
Avantages postérieurs à l'emploi [a]	-	0,2
Plans de rémunération à long terme [b]	5,0	0,5
Total	**16,8**	**9,9**

(a) Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du groupe SUEZ.
(b) Plans de rémunération à long terme : y compris plans d'attribution d'actions de performance.

Les régimes des cadres supérieurs dits de « 1991 » et « 1998 » ont été fermés en 2019 en application de la loi Pacte, avec pour conséquence une diminution du montant des rémunérations liées aux avantages postérieurs à l'emploi fin décembre 2019 et fin décembre 2020. En 2021, le reliquat de droits cristallisés en 2019 a été repris avec le départ du dernier membre du Comex bénéficiaire de ces régimes.

Note 23 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à 49,5 millions d'euros.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ – désormais ENGIE – et ses coactionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fé ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'État argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fé se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fé a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. La proposition prévoyait un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars américains) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'État argentin. ENGIE et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'État argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis. Les rapports portant sur les concessions de Buenos Aires et de Santa Fé ont été remis par l'expert au CIRDI respectivement en septembre 2013 et en avril 2014.

Concernant la concession de Buenos Aires, le CIRDI a rendu sa décision le 9 avril 2015, qui condamne la République argentine à verser 405 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Argentinas en réparation du préjudice subi (dont 367 millions de dollars américains à SUEZ et ses filiales). Début août 2015, cette décision a fait l'objet d'un recours en nullité de la part de la République argentine devant un Comité *ad hoc* du CIRDI. Ce recours a été rejeté en mai 2017, rendant la décision du CIRDI définitive. En avril 2019, le gouvernement argentin et les actionnaires d'Aguas Argentinas ont conclu et mis en œuvre un accord transactionnel de règlement en application de la sentence du CIRDI, au titre duquel SUEZ et ses filiales ont perçu un montant en numéraire de 224,1 millions d'euros.

Concernant la concession de Santa Fé, le CIRDI a condamné la République argentine, par une décision du 4 décembre 2015, à verser 225 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Provinciales de Santa Fé au titre de la résiliation du contrat de concession, l'intégralité de ce montant étant ainsi dû à SUEZ et ses filiales. La République argentine a introduit un recours en nullité devant un Comité *ad hoc* du CIRDI en septembre 2016. Ce recours a été rejeté en décembre 2018, rendant la décision du CIRDI définitive.

La situation n'a pas connu d'évolution depuis cette dernière date.

Litiges liés au projet de prise de contrôle de Veolia

Conformément à l'Accord de Rapprochement conclu le 14 mai 2021, la Société et Veolia ont notifié des conclusions de désistement dans l'ensemble des instances qui étaient encore en cours.

Note 24 Événements postérieurs à la clôture

Le 27 janvier 2022, à l'issue de son Offre Publique d'Achat, Veolia détient 95,95 % du capital et des droits de vote de SUEZ SA. La procédure de retrait obligatoire a été effectuée le 18 février 2022, suivie le même jour de la radiation de la cote des actions SUEZ SA.

Le 31 janvier 2022, la cession du périmètre constituant la Nouveau SUEZ au Consortium a été réalisée conformément aux termes du SAPA signé le 22 octobre 2021 pour la valeur d'entreprise prévue (voir Note 2.1).

Note 25 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2021 et 2020

Les entités présentées dans la liste ci-dessous couvrent 80 % des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

ACTIVITÉS POURSUIVIES

		% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation [a]	
Noms	Adresse du siège social	Déc. 2021	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2020
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU							
SUEZ Spain	Edificio D38 – Passeig Zona Franca 08038 Barcelona – Espagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago – Chili	25,1	25,1	50,1	50,1	IG	IG
SUEZ Water Inc. Utility	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	80,0	80,0	80,0	80,0	IG	IG
SUEZ Water Inc. ES	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Water Advanced Solutions, LLC	1230 Peachtree Street NE, Suite 1100, Promenade II Building, Atlanta, GA 30309 – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ North America Inc	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
RECYCLAGE ET VALORISATION							
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling & Recovery Deutschland GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Nederland Holding B.V.	Meester E.N. van Kleffensstraat 10, 6842 CV Arnhem – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&R Belgium N.V.	Avenue Charles-Quint 584 7 1082 Berchem, Sainte-Agathe – Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA ZI Wolser Nord BP 75 – L3201 Bettembourg, Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling & Recovery Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ NWS R&R (Hong Kong) Limited	Room 702, 7/F, Lee Garden Two, 28 Yun Ping Road, Causeway Bay, Hong Kong	100,0	58,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Polska sp. z o.o.	Zawodzie 5, 02- 981 Warszawa – Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Environmental Technology & Solutions – ETS							
SUEZ Treatment Solutions Inc	461 From Rd Ste 400 Paramus, NJ, 07652-3526 États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Usa, Inc	4636 Somerton Road, Bldg 8 PA 19053 Trevose – États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Services Usa, Inc	4545 Patent Road VA 23502 Norfolk – États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation [a]	
		Déc. 2021	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2020
SUEZ Water Technologies & Solutions	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Canada	3239 Dundas Street West, L6M4B2 Oakville Canada	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ Water Technologies (Shanghaï) Co., Ltd.	Room 2602, 2/F, Area 4, Building 1 N° 2001 North Yanggao Road, Shanghaï Chine	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
AUTRES							
SUEZ Groupe	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.
MEE : Mise en équivalence.

ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation [a]	
		Déc. 2021	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2020
EAU							
SUEZ Eau France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Australia Holding Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macau	718 avenida do Conselheiro borja, Macao – Chine	49,3	49,3	85,0	85,0	IG	IG
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 – 00154 Roma – Italie	23,3	23,3	23,3	23,3	MEE	MEE
Chongqing Derun Environment Company Limited	No. 20-1, Block 3, 101 Cypress Road Springfield Road Chongqing – Chine	25,1	12,6	25,1	12,6	MEE	MEE
RECYCLAGE ET VALORISATION							
SUEZ RV France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Environmental Technology & Solutions – ETS							
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.
MEE : Mise en équivalence.

Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du groupe SUEZ.

	Ernst & Young								Mazars							
	2021				2020				2021				2020			
	Ernst & Young et Autres		Réseau		Ernst & Young et Autres		Réseau		Mazars SA		Réseau		Mazars SA		Réseau	
(en milliers d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
SUEZ SA	1 142	16 %			756	9 %	-	-	907	15 %			562	13 %	-	-
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	3 560	50 %	4 572	63 %	3 029	36 %	4 587	89 %	3 121	53 %	2 315	91 %	3 342	81 %	2 527	94 %
Services autres que la certification des comptes																
SUEZ SA	2 325	32 %	100	1 %	119	1 %	-	-	1 747	30 %			62	1 %	84	3 %
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	119	2 %	2 648	36 %	4 531	54 %	569	11 %	136	2 %	218	9 %	218	5 %	68	3 %
Total	**7 146**	**100 %**	**7 320**	**100 %**	**8 435**	**100 %**	**5 156**	**100 %**	**5 911**	**100 %**	**2 533**	**100 %**	**4 184**	**100 %**	**2 679**	**100 %**

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent principalement les travaux effectués dans le cadre de l'opération de rapprochement avec Veolia.

SUEZ
Société anonyme au capital de 2 558 811 124 euros
Siège social : 21 rue La Boétie 75008 Paris
RCS Paris : 433 466 570

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2022 (11 h 30)

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 11 h 30, l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Suez s'est tenue, au siège de la Société, sur convocation du Conseil d'administration.

Étaient présents physiquement :
- Sophie L'Hélias, Présidente SUEZ SA
- Philippe Tibi, Administrateur SUEZ SA
- Sébastien Daziano, Administrateur SUEZ SA
- Helman le Pas de Sécheval, VEOLIA
- Tiphaine Hecketsweiler, Teamfluence
- Charlotte Lampre, SUEZ SA

Étaient présents par visioconférence :
- Eric Taupin, Administrateur SUEZ SA
- Hervé Lavisse, Administrateur SUEZ SA
- Laure Girodet, Administrateur SUEZ SA
- Julien Huve, Mazars
- Benjamin Kanovitch, Bredin Prat
- Adrien Simon, Bredin Prat
- Vincent Jérôme, Bredin Prat
- Gersende Renard, Darrois Villey Maillot Brochier
- Isabelle MacElhone, Reed Smith
- Vincent Bourrelly, Reed Smith
- Marc Sénéchal, Mandataire
- Laure Sanchez-Sepval, Mandataire
- Serena Azancot, Mandataire
- Jean-Pierre Maugendre, représentant du Comité social et économique

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie l'Hélias, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Veolia Environnement, étant le seul actionnaire de la Société et disposant donc du plus grand nombre de voix, accepte d'être désigné en qualité de scrutateur par la présente Assemblée et sera représentée par Monsieur Helman le Pas de Sécheval dans cette fonction.

Il est constaté qu'aucun autre scrutateur ne peut être désigné, la Société ne comportant aucun autre actionnaire.

La Présidente de Séance et le Scrutateur désignent Charlotte Lampre pour assurer le secrétariat de l'Assemblée.

La Présidente de Séance, le Scrutateur et le Secrétaire forment le bureau de l'Assemblée.

Le représentant Ernst & Young n'ayant pu se connecter, Monsieur Julien Huve représentant Mazars, assure la représentation des commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués.

Assiste également à l'Assemblée, Monsieur Jean-Pierre Maugendre, représentant le Comité social et économique.

Il ressort de la feuille de présence que toutes les actions émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

La Présidente de Séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale mixte :

17 Pouvoirs pour formalités

□□

Deuxième résolution

(*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire de la Société.

Extrait certifié conforme



Sébastien Daziano
Directeur Général et Administrateur